LES LESA

PEUPLADE DU CONGO BELGE

NOTES ETHNOGRAPHIQUES

PAR

M. BAEYENS

ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

Extrait de la *Revue Congolaise*, 1913-1914



BRUXELLES

VROMANT & C°, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

[illegible]

1914

LES LESA

PEUPLADE DU CONGO BELGE

NOTES ETHNOGRAPHIQUES

PAR

M. BAEYENS
ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

Extrait de la *Revue Congolaise*, 1913-1914



BRUXELLES
VROMANT & Cº, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
3, Rue de la Chapelle

1914

TABLE DES MATIÈRES

11-14. 5517.

LES LESA

I. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom. — La peuplade s'appelle Lesa. Elle est généralement appelée ainsi par les peuplades voisines.

Entre eux, tout en conservant le nom de Lesa, les indigènes adoptent encore, d'après les régions habitées, les noms de *Bandzali, Basakata, Batete* et *Babaie.*

Lesa veut dire habitants de la plaine; le mot provient de *lesowe,* la plaine.

Bandzali signifie riverains. Le mot se compose de *ba et n'dzali,* la rivière.

Basakata : les gens de l'intérieur. Le mot se décompose en *ba* (préfixe) *sa* (liaison) et *kata* (le milieu).

Batete : les hommes aux arachides. Le mot se décompose en *ba* (préfixe) et *tete,* arachides.

Babaie : provient de *ba* et *baie.* On désigne par *baie* ou *bazi* des forêts de peu d'étendue traversées par des petits cours d'eau et inondées à certaines saisons. Le nom désigne donc la contrée habitée. Dans un sens plus précis, le mot *babaie* désigne un milieu entre les Lesa et les Kundu. Ce ne sont plus des Lesa proprement dits, les habitants de la plaine; ce ne sont pas encore des Kundu, les habitants de la grande forêt.

Ba : le préfixe *ba* sert à désigner le pluriel, son singulier est *mu* ou *li.*

Exemples : Muntu, un homme; *bantu,* des hommes; *Moana,* un enfant; *baana,* des enfants; *Likonde,* une banane; *bakonde,* des bananes.

Dans la désignation des peuplades, *ba* tend à désigner la race. En effet, dans la formation de ces noms, il y a, je pense, contraction de plusieurs mots et en général *ntu,* homme, est sous-entendu. Ainsi *bandzali* est certainement une contraction de *bantu na n'dzali,* hommes de la rivière; *basakata* de *bantu na kata* (hommes du milieu). Et j'estime que la décomposition des noms des différentes peuplades aboutirait à des conclusions identiques.

N'Tu veut dire homme avec cette restriction pourtant que l'indigène ne s'en sert que pour désigner l'homme libre, soit donc l'homme de la race.



CROQUIS DE LA RÉGION DES LESA.

Les Lesa habitent la partie du district du Lac Léopold II comprise entre le Kasaï au sud, la Fimi et la Lukenie au nord, depuis le confluent de ces deux rivières à l'ouest jusqu'à la Lekore (affluent de la Lukenie), à l'est.

Les *Babaie* habitent le nord de la Lukenie aux environs du poste de Tolo, jusqu'à trois heures de marche à l'intérieur.

Basakata. Le nom fut donné il y a quelques années aux gens de l'intérieur, probablement par les Bandzali; il a été dans la suite généralement adopté par les Lesa habitant le secteur du Lac. Leur territoire est compris entre le Kasaï et la Fimi depuis leur confluent à l'ouest jusqu'au poste de Kutu à l'est.

Lesa ou Basakata. Depuis le poste de Kutu sur la Fimi et le poste de bois Tse Mondane sur le Kasaï à l'ouest jusqu'à la Mokaba (affluent de la Lukénié) à l'est, on trouve les Lesa proprement dits quoiqu'ils tendent aussi à adopter le nom de Basakata.

Batete. Nom adopté par les Lesa habitant le pays compris entre la Mokaba à l'ouest et la Lekore à l'est.

Bandzali. Nom adopté par les Lesa riverains depuis Kutu jusqu'à la Lekore (rivière Lukenie).

Babaie. Nom adopté par les Lesa habitant la rive droite de la Lukenie aux environs du poste de Tolo depuis la Luabu, à l'ouest jusqu'à la Lomo à l'est.

Les Lesa doivent leur nom au pays qu'ils habitent.

Celui-ci en effet forme une vaste plaine coupée seulement par des petits cours d'eau, légèrement boisés, coulant dans des bas-fonds et formant de petits marais.

La plaine est tantôt nue, tantôt remplie de bosquets et, à certains endroits, occupée par des arbustes qui font songer à un énorme verger.

Par-ci par-là aussi, des masses de palmiers borassus, espacés comme s'ils avaient été plantés, forment un site magnifique.

Le sol, relativement uni à l'ouest, devient plus ondulé à l'est (surtout chez les Batete). Du nord au sud, le terrain s'élève insensiblement vers la ligne de faîte, Lukenie-Kasaï, qui est tout au plus à une cinquantaine de mètres au-dessus du niveau de la Lukenie. Au sud de cette ligne, vers le Kasaï (au delà du poste de Tolo) le terrain est plus accidenté. On remarque une suite de collines irrégulièrement disposées dont le niveau est plus élevé que celui de la ligne de faîte et dont le mont Pogge est le point culminant.

En allant de l'ouest à l'est, les parties boisées qui ne couvrent d'abord que les bords des cours d'eau deviennent plus importantes chez les Batete pour se transformer en pays entièrement forestier chez les Ipanga voisins des Batete à l'est.

En pays Babaie, petites plaines et forêts se succèdent alternativement. Cette région touche la grande forêt équatoriale qui commence à une dizaine de kilomètres au nord du poste de Tolo.

Deux grandes rivières bordent la région des Lesa : le Kasaï au sud, la Fimi-Lukenie au nord.

Le Kasaï est suffisamment connu.

La Fimi est formée, à Kutu, par le confluent de la Lukenie avec le chenal du Lac. C'est une large rivière de 500 mètres et plus, à rives herbeuses et basses, inondées à la saison des pluies. A la saison sèche, elle découvre de nombreux bancs de sable. Il y a aussi, par-ci par-là, des pierres ou bancs de rochers, mais ceux-ci ne sont pas nombreux. La rivière est navigable en toutes saisons par des steamers de 50 tonnes. Le « Ville de Paris » y a fait le service pendant toute la saison sèche 1909. Pendant la saison des pluies, je pense que tous les steamers du type « Flandre » peuvent y circuler.

Le nom Fimi n'est pas, semble t-il, le vrai nom de la rivière. Je ne l'ai du moins jamais entendu prononcer par les indigènes qui tous l'appellent *Lukenie.*

La Lukenie est également une imposante rivière. Sa largeur varie entre 200 et 500 mètres. Au pays des Lesa, ses rives sont herbeuses et basses; plus en amont, les rives sont boisées. La rivière est navigable. Les steamers type « Délivrance » peuvent la remonter sans danger jusqu'au poste d'Oshwe en pleine saison sèche. A la saison des pluies, les steamers type « Princesse Clémentine » peuvent la remonter jusqu'en amont de Dekese. En décembre 1907, la grande barge « Ibis », de Léopoldville, est allée prendre un chargement à Dekese. En octobre 1907, la « Ville de Bruges » a remonté la rivière jusqu'au poste de Lodja.

Les autres petits cours d'eau qui coupent le pays et dont les principaux sont : la Lenongo, la Mokaw et la Lekore, ne sont pas navigables. Après un débroussement pourtant, elles pourraient être rendues navigables pour pirogues sur un parcours de quelques heures.

MÉTÉOROLOGIE. — Il y a la saison des pluies et la saison sèche.

La saison des pluies commence d'ordinaire vers le 15 septembre, la saison sèche vers le 15 mai.

Du 15 septembre au 15 mai, il pleut fréquemment et abondamment. Les pluies sont le plus souvent accompagnées d'orages, mais ce n'est pas là une règle générale. Les orages éclatent, le plus souvent, dans l'après-midi ou vers le matin. Il y a aussi de violents orages, véritables ouragans, surtout au commencement de la saison des pluies et au mois de février. Au mois de janvier, il pleut moins fréquemment.

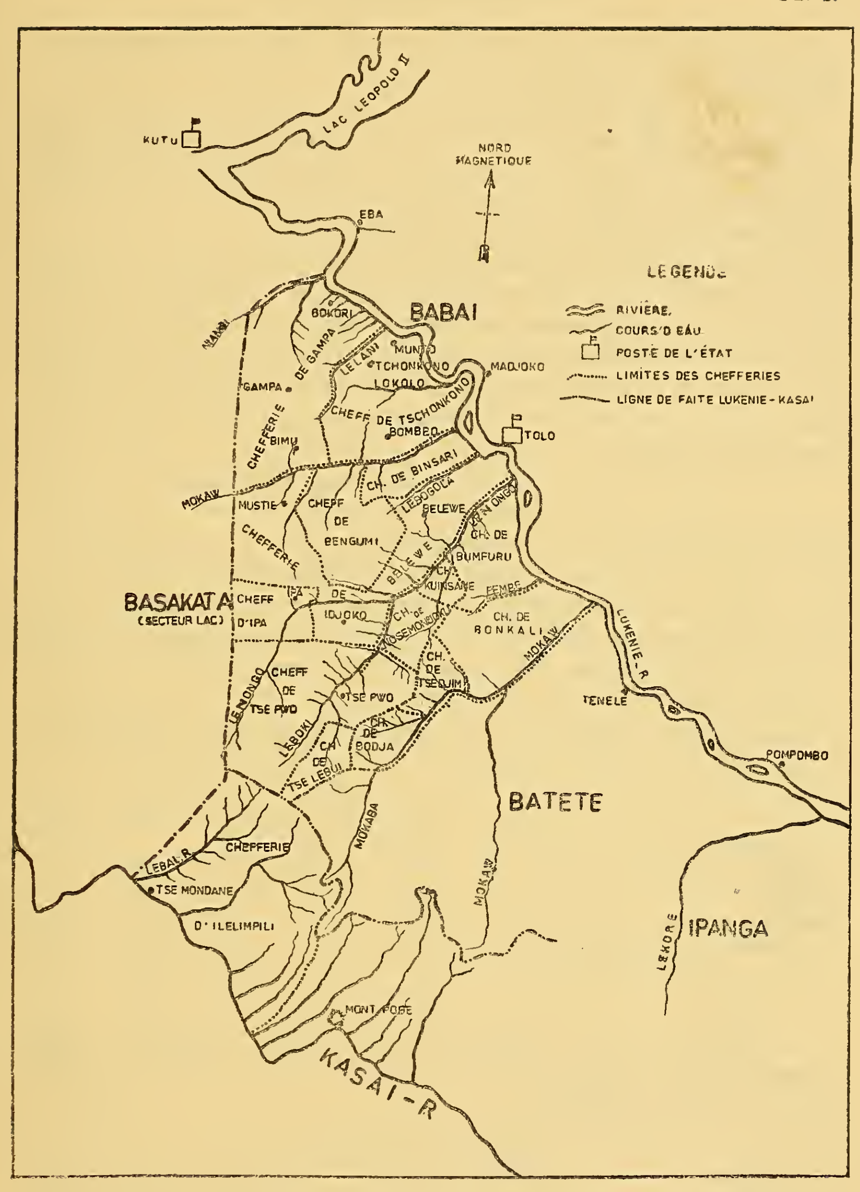
Pendant la saison sèche, des pluies accompagnées d'orages ne sont pas rares. Pendant la saison sèche 1909, j'ai constaté, chez les Lesas, des orages et pluies les 29 mai à Munto, 2 juin à Belewe, 5 juin à Celwa, 7 juin à Bodjo, 2 juillet à Tse Mokare, 23 août à Mokumu, 27 août à Edjoko, 2 septembre à Tse Mondane, 10 septembre à Mushie et 12 septembre à Kaba.

Je n'ai pas vu, pendant mes reconnaissances chez les Lesa, d'orages accompagnés de grêle, mais, dans les régions très voisines, j'ai constaté une forte grêle, le 29 janvier 1909 à Manga (Borienkamba, nord Lukenie) et le 24 janvier 1909, au poste d'Oshwe.

Les plus fortes chaleurs règnent de novembre à mars.

A la pointe ouest de la région, au confluent du Kasaï et de la Fimi, se trouve le poste de Mushie. Au nord de la région, au confluent de la Lukenie et du chenal du lac, le poste de Kutu, ancien chef-lieu du lac Léopold II.

Le poste de Tolo se trouve sur la rive droite de la Lukenie chez les Babaie.



CARTE DE LA RÉGION DES LESA.

Le poste d'Oshwe sur la rive gauche de la Lukenie à environ 60 kilomètres appartient à la région des Lesa.

Il serait difficile de dire si la population augmente ou diminue, cette région n'ayant été jusqu'ici que très imparfaitement connue. D'un autre côté, j'ai été dans l'impossibilité de me procurer encore les renseignements qu'on possédait jadis sur ce pays.

Je pense pourtant que la population a été beaucoup plus dense qu'aujourd'hui. Quand j'ai visité les Lesa en 1899, au sud du poste de Nioki, j'y ai vu de beaux et grands villages. Actuellement, on ne rencontre plus, au vrai sens du mot, des villages : ceux-ci se sont divisés en un grand nombre de hameaux de 4, 5 ou 6 cases dispersés dans la plaine. Le hameau principal, d'ordinaire celui où habite le chef, compte parfois trente cases.

La plus grande cause de la dépopulation de cette région a été la maladie du sommeil, mais ce fléau a presque entièrement disparu de l'intérieur des terres. Je n'y ai du moins rencontré que 3 ou 4 cas isolés. Les riverains ont certainement le plus souffert. Des villages entiers ont disparu et les cas de maladie de sommeil y sont encore fréquents. Car, les tsé-tsé pullullent le long de la Lukenie. Actuellement, vu l'état sanitaire satisfaisant des villages de l'intérieur, je pense que la population augmente peu à peu.

Pour les Lesa habitant le secteur de la Luabu-Lukenie, poste de Tolo, les recensements opérés en 1909 donnent la statistique suivante :

	Cases.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Total.
	—	—	—	—	—
Lesa (entre le secteur du lac et la Mokai)	2,065	1,292	1,792	1,694	4,778
Batete	1,403	1,010	1,147	863	3,020
Babaie	743	580	696	579	1,855
Lesa (sud crête, concession C. K.)	422	316	346	391	1,053
TOTAUX	4,633	3,198	3,981	3,527	10,706

Le nombre d'hommes, femmes et enfants, dans un village (ou agglomération de hameaux), diffère de village à village. Ci-dessus la statistique du village de Belewe :

VILLAGE : BELEWE.

HAMEAUX.	Hommes.	Femmes.	Enfants.
—	—	—	—
Belewe	18	33	26
Pajekwai	2	4	5
Tse Kwai	8	16	13
Mokutu	7	10	7
Tse Pulu	5	7	8
TOTAUX	40	70	59

Il en est de même pour les cases. En règle générale, une case à deux places (cuisine et chambre à coucher) sert à un ménage et il y a une case pour chaque autre femme (concubine) d'un même homme. Les enfants en bas âge demeurent avec la mère. Les jeunes gens célibataires habitent à plusieurs une case unique.

Les hameaux sont peu distants l'un de l'autre, parfois quelques containes de mètres, parfois un ou deux kilomètres. Pour aller d'une agglomération à l'autre, bien souvent on ne passe qu'un petit cours d'eau conduisant dans une autre plaine. On rencontre aussi, mais rarement des plaines inhabitées. En tous cas, les agglomérations ne sont jamais distantes l'une de l'autre de plus de deux heures de marche.

L'emplacement des villages est toujours choisi près d'un des petits cours d'eau qui coupent la plaine. Motif : on se procure facilement de l'eau, le terrain est plus fertile sur les pentes et se prête mieux à l'établissement des cultures vivrières.

Les Lesa sont surtout un peuple agriculteur. Aimant à bien manger et à bien boire, c'est à l'établissement de leurs champs de manioc et de cannes à sucre et à la fabrication de la bière de canne à sucre qu'ils consacrent la plus grande partie de leur temps. Ils s'adonnent peu à la chasse. Les femmes font la pêche dans le ruisseau.

Quant aux Bandzali, leur occupation principale est la pêche. Ils ne cultivent pas, mais échangent leur poisson contre du manioc avec les gens de l'intérieur.

Les hommes vivent surtout du produit de leurs plantations, du poisson pris par leurs femmes dans les rivières ou acheté aux Bandzali sur les marchés, et des rares pièces de gibier que leur procure la chasse. Les femmes se nourrissent de la même façon que les hommes.

Les Lesa sont sédentaires. Les villages ne changent pas de territoire quoique les différents hameaux du village se déplacent fréquemment.

Las indigènes n'ont aucune tendance vers l'émigration. Ont-ils jadis habité une autre contrée du Congo? Il n'existe chez eux aucun souvenir à ce sujet.

Dans la tribu même, il n'est pourtant pas rare qu'un homme change de village.

Les Lesa se considèrent comme descendant d'aïeux nés sur le sol qu'ils habitent, et je n'ai appris aucune légende au sujet de leur origine. Il ne paraît y avoir aucune parenté entre eux et les tribus voisines, sauf pour les Ipanga (voisins est) qui sont, sans aucun doute, des Lesa d'origine, mais qui en diffèrent actuellement, par suire de leur mélange avec la race Kundu.

Les Lesa parlent une langue qui leur est propre et qui est différente des langues parlées dans le voisinage.

Ils sont de taille moyenne, bien bâtis, mais peu musclés et beaucoup moins résistants que les Kundu leurs voisins. Ils sont, entre eux, gais et expansifs. Ils rient facilement et j'en ai vu qui versaient des larmes. Ils sont peu courageux et ne songent, au moindre danger, qu'à prendre la fuite. La lâcheté est un de leurs grands défauts. Ils se mettent facilement en colère et la manifestent bruyamment. Ils sont sensibles à l'amitié, mais le dévouement, la compassion et la politesse leur sont inconnus.

Ils sont généralement tranquilles. Sans être des exemples d'activité, ils consacrent régulièrement une partie de leurs journées à leurs cultures. Ils aiment à bien boire et à bien fumer. Ils ne se déplacent guère à de grandes distances, au point qu'ils ne connaissent plus les sentiers et les hameaux à trois et quatre heures de leurs villages. Ils ignorent le cannibalisme. Ils sont assez superstitieux et pratiquent l'épreuve du poison.

II. PHÉNOMÈNES DE LA VIE MATÉRIELLE

Soins corporels. — Le Lesa est relativemnet propre. Les Basakata se lavent moins que les Bandzali; il n'y en a pourtant pas beaucoup qui ne se lavent pas quotidiennement. Ils se lavent toujours à l'eau froide dans un des petits ruisseaux qui se trouvent à proximité du village. Dans ces petits cours d'eau, un bassin est généralement aménagé à cet usage. Ils vont se laver seuls ou à deux, rarement à plusieurs. Après le bain, le corps est frotté avec de l'huile. Quelques-uns emploient aussi une petite quantité de « N'Gula » (couleur rouge). Ils n'utilisent pas de savon.

Les malades sont lavés à l'eau chaude. Les femmes qui viennent d'accoucher se lavent avec de l'eau très chaude.

Il n'y a rien de bien régulier dans la coiffure Lesa. Hommes et femmes arrangent généralement leurs cheveux en tresses très courtes qui souvent sont disposées en couronnes successives autour de la tête. Les bouts de la couronne intérieure sont alors attachés à une ficelle qui fait le tour de la tête.

Chez certains hommes, les petites tresses se réunissent en deux grandes qui, partant du milieu de la tête, se confondent en dessous du menton, sous forme de mentonnière. Les cheveux de ces hommes sont aplatis sur la tête par de fortes couches d'huile.

Dans les villages fréquemment en relations avec le blanc, beaucoup d'hommes et de femmes et surtout les jeunes gens portent les cheveux courts, rasés ou coupés soit uniformément, soit en laissant une crête depuis le front jusqu'au milieu de la tête.

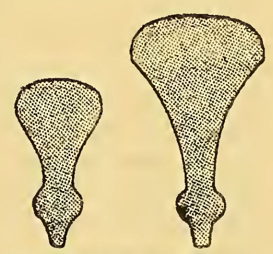
Pour tresser les cheveux, les Lesa se servent d'une petite baguette, espèce de grande aiguille faite en bois ou en laiton. Pour se raser, ils se servent de lamelles en fer dont un bout large et arrondi sert de rasoir et dont l'autre bout plus étroit sert à épiler. Je n'ai remarqué de peignes qu'entre les mains de quelques riverains. Les cheveux des enfants sont régulièrement rasés tout les mois ou tous les deux mois. Les adultes qui portent les cheveux en tresses ne les coupent plus. Tous les mois, les tresses sont défaites et arrangées à nouveau.

Le Lesa qui perd sa femme se rase les cheveux pendant quatre ans en signe de deuil.

L'huile employée pour les cheveux est l'huile de palme. Cette huile est mélangée à une terre noire appelée *djeba* et au jus d'une plante aromatique nommée *mecinga*. Comme ornement, les Lesa se tressent, dans les cheveux, des cauries et des coquilles plus petites appelées *n'djimi*.

Les ongles sont coupés très courts, jamais rognés. Seuls les chefs portent les ongles très longs. Les ongles sont portés courts, parce que les chefs se proposent ainsi d'empêcher leurs gens de se griffer.

Les hommes et les femmes s'épilent les cils et le creux des aisselles. L'épilation existe autour des parties sexuelles chez la femme mais non chez l'homme qui se rase à cet endroit. En s'épilant, ils n'ont d'autre but que la toilette.


Lamelles de fer qui servent à raser et à épiler.

Les femmes se couchent d'ordinaire après le repas du soir, soit entre 7 et 8 heures; elles se lèvent vers 6 heures. Les hommes restent plus longtemps et ne se couchent que vers 10 heures. Le matin, ils se lèvent les premiers vers 5 heures et se trouvent déjà dans leurs plantations vers 6 heures. Pendant la journée, ils dorment peu ou pas.

Les soirs de danse et quand ils s'amusent à vider quelques calebasses de *masanga* (bière de canne à sucre), ils ne se couchent que vers le matin et dorment une bonne partie de la journée.

Les Bandzali et autres riverains savent très bien nager. Ils plongent aisément et parviennent à rester assez longtemps sous l'eau. La natation, résultat d'un entraînement, est souvent un jeu pour les jeunes gens. La natation est inconnue des gens de l'intérieur.

Le Lesa n'est que porteur médiocre; en route il faut toujours deux porteurs pour une charge. Celle-ci est attachée à un bâton dont chaque homme prend une extrémité sur l'épaule. Des charges très légères, telles que table pliante et panier contenant cantine et dame-jeanne, sont portées par un seul homme sur le dos, rarement sur la tête. Si la distance à parcourir est petite, les fardeaux sont portés sur l'épaule.

La lutte est plutôt un amusement qu'un tournoi. Les jeunes gens aussi bien que les adultes luttent. La lutte consiste à mettre son adversaire par terre en le prenant par les bras et le haut du corps mais sans s'aider des jambes.

La lutte est soumise à certaines règles : il est défendu de blesser son adversaire (c'est pour ce motif que les chefs obligent leurs subordonnés à se rogner les ongles). Dans le cas où le vainqueur blesse son adversaire, il doit payer au chef ; le vaincu doit offrir de la bière de canne à sucre.

Si le chef lutte avec un de ses hommes il est défendu à ce dernier de le mettre à terre devant ses gens, sinon le chef exige un paiement pour l'humiliation subie.

Un jeu qui se joue le jour de la nouvelle lune consiste en ceci : le chef divise ses gens en deux camps qui se battent en se jetant certains fruits jusqu'à ce qu'une des deux parties cède.

Un autre jeu consiste à laisser rouler une boule (ou grand tubercule) sur une pente et à l'attraper en jetant une lance.

Les enfants s'amusent également beaucoup à la balançoire.

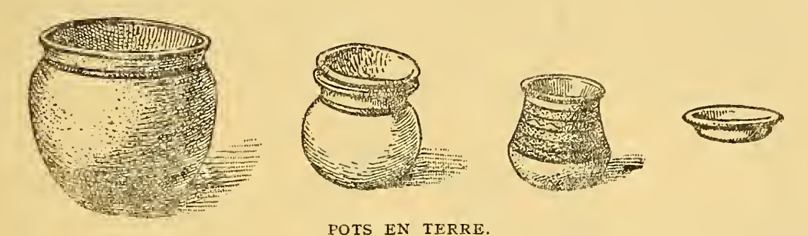
Alimentation. — La base de la nourriture est surtout végétale. Le manioc est la nourriture principale, quoique le Lesa cultive toute sorte de légumes : ignames, patates douces, haricots, arachides, différents épinards, oseille indigène, etc.

Il aime passionnément la viande, mais n'en a pas tous les jours. L'élevage est nul ; il y avait anciennement des chèvres, je n'en vois plus aujourd'hui. Seule, la chasse fournit de temps en temps un morceau. Le poisson est plus fréquent. Je n'ai pas rencontré de fruits naturels sauf le sapho. Comme fruits cultivés, on remarque l'ananas et la banane. Il n'y a ni lait, ni beurre, ni fromage. L'huile de palme sert à la préparation des repas. Quoique l'arachide soit assez bien cultivée, je n'ai pas rencontré d'huile d'arachides. Le sucre est inconnu ; l'indigène n'utilise la canne à sucre que pour la fabrication de la bière. Le sel est très prisé et s'emploie dans la préparation des repas. Le sel employé est surtout le sel végétal que les riverains fabriquent en saison sèche. Le prix de ce sel est d'environ 3 francs le kilo. Les indigènes qui sont en relations avec le blanc préfèrent le sel d'Europe.

Au village ou au campement, le feu ne s'éteint pas. Il est entretenu jour et nuit. Si le Lesa doit camper en dehors d'une agglomération, il se procure du feu par giration, en faisant tourner une baguette en bois dans un trou fait dans un autre morceau de bois. Le feu n'a qu'un rôle domestique ; le jour il sert pour la préparation des repas, la nuit pour réchauffer la hutte, préserver des bêtes, moustiques, etc. Il n'existe pas de légende au sujet de sa découverte.

Le manioc est presque toujours préparé en chikwangues. A cet effet

on laisse fermenter les racines du manioc pendant trois ou quatre jours dans l'eau ; elles sont ensuite écrasées sur des plateaux en bois au moyen de pilons en bois ou en ivoire. La pâte ainsi obtenue est enroulée dans des feuilles



POTS EN TERRE.

et on la fait bouillir dans des pots en terre. La racine du manioc doux est mangée cuite sur la cendre. Les *bala*, patates douces, et les *wolumo*, autre tubercule dans le même genre, sont cuits à l'eau. Les ignames sont cuits à l'eau et ensuite écrasées. Il y a deux espèces d'arachides. La petite espèce appelée *n'tete* est mangée bouillie ou grillée, ou bien elle est écrasée crue et ensuite mélangée à la chikwangue ou utilisée dans la préparation des repas. La grande espèce est appelée *n'djoku*, elle se mange bouillie.

La viande est mangée fraîche ou avancée. Dans chaque cas, elle est coupée en petits morceaux et cuite dans de l'eau à laquelle on ajoute de l'huile, du poivre et du sel. La viande que l'on veut conserver est bouillie et fumée ensuite. Les intestins des buffles et des chèvres sont presque toujours mangés crus. Aucun mets ne répugne au Lesa. Le maïs *(ventu* ou *masanga)* est ordinairement réduit en farine. En mélangeant cette farine à de l'eau et de l'huile de palme, et en faisant bouillir cette pâte ensuite, ils font le *mokwoi*, plat qu'ils estiment beaucoup.

La préparation des aliments est le travail des femmes. Elles cuisinent à l'intérieur de leurs cases et aussi souvent devant la porte.

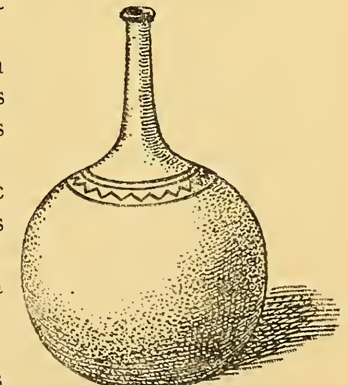
La cuisine est très élémentaire : des pots en terre pour cuire et, comme supports, des débris de termitières ou des vieux pots retournés. Les ustensiles de cuisine sont :

Pots en terre faisant office de casseroles avec couvercle en terre cuite servant en même temps de plat.

Ebahi : grand plateau en bois pour faire la chikwangue.

Motiti : pilon en bois ou en ivoire.

Isuku : mortier pour écraser les légumes et les noix de palmes.

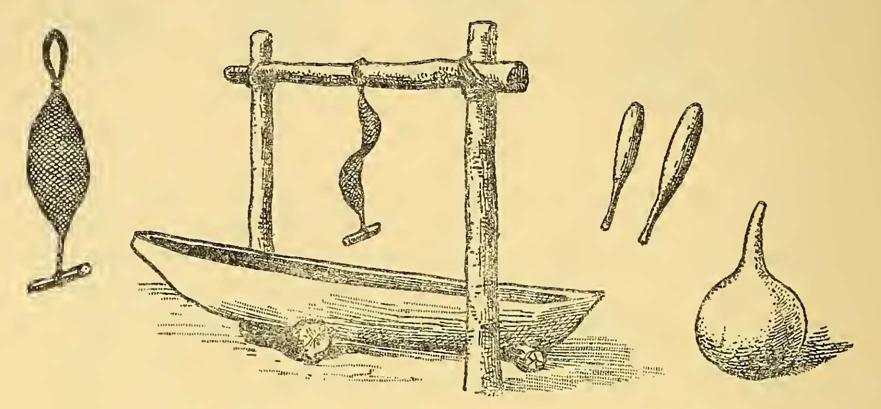


POT EN TERRE.

Calebasse : pour chercher de l'eau.

Pots en terre pour laisser l'eau au frais.

Le Lesa fait trois repas par jour : le matin, vers midi et le soir. Les repas sont préparés par les femmes. Chaque famille prend ses repas séparément : les hommes à part et les femmes à part. Les enfants mangent avec la mère; les jeunes gens, suivant le sexe, avec le père et



INSTALLATION POUR LA FABRICATION DE LA BIÈRE DE CANNE A SUCRE.

la mère; les esclaves, suivant le sexe, avec le maître ou la femme du maître.

Il n'existe aucune interdiction de voir certaines personnes manger.

Il n'existe pas de mets défendus; seule la coutume veut que certains mets soient seulement réservés aux hommes et d'autres aux femmes; ainsi les hommes ne se nourrissent pas de la grenouille ni d'un poisson appelé *n'sende* (protopterus). Par contre, la viande de l'hippopotame, de la chèvre, de l'épervier, des serpents et d'un poisson appelé *impuru* (espèce de grande silure) est seulement mangée par les hommes.

Le Lesa aime les épices; à toutes les sauces qui sont faites avec de l'huile de palme, il ajoute une bonne quantité de *pilipili* (piment). Les Lesa font une grande consommation de la bière de canne à sucre dans laquelle ils infusent l'écorce de certains arbustes.

Les boissons sont l'eau et la bière de canne à sucre. Les indigènes ne manquent d'ailleurs pas de substances excitantes et ne fument que le tabac. La pipe est faite d'une calebasse.

Les Lesa sont de grands buveurs de bière de canne à sucre. La canne à sucre est cultivée sur une assez grande échelle et chaque village possède sa brasserie. Celle-ci se compose d'un tronc d'arbre creusé en forme de pirogue; de chaque côté et vers le milieu, des sticks sont plantés en terre auxquels est suspendu, au-dessus du récipient, une

presse faite en cordes ou en lianes. La canne à sucre est écrasée dans ce bac au moyen de pilons. On en extrait alors le jus en la tordant dans la presse. Le jus est ensuite mis dans une grande calebasse; on y ajoute de l'écorce d'un arbuste qu'on trouve dans la plaine. La fermentation est obtenue par l'exposition au soleil des calebasses entourées des déchets de la canne à sucre.

Le masanga a pour effet d'enivrer rapidement et les écorces qu'on y ajoute ont, je crois, un effet excitant.

L'antropophagie est inconnue. Les Lesa n'ont jamais été antropophages.

Le Lesa est géophage. La terre des termitières est très recherchée. Ils mangent aussi de la terre de poterie (argile rose et blanc). Cette terre est au préalable mélangée au jus de la *bosasanga*.

La terre est mangée plutôt comme friandise que comme aliment, et la faible quantité prise ne produit pas d'effets désastreux. Les Lesa prétendent que cet aliment fait disparaître rapidement la faim.

Il n'y a pas de greniers publics. Les aliments qu'on veut conserver sont enfermés dans des paniers et pendus dans la case au-dessus du feu.

Vêtements et parures. — Le coloriage constant du corps n'est pas de règle, quoique certains indigènes mélangent à l'huile avec laquelle ils se frottent le corps une petite quantité de *n'gula* (couleur rouge).

En trois occasions les indigènes se peignent certaines parties du corps :

1° Pour les danses; des cercles blancs sont peints autour des yeux.

2° En guerre, les hommes se teignent la figure en blanc et tracent une ligne blanche sur le milieu de la poitrine, sur les épaules et sur les bras. Il s'enduisent le dos de charbon de bois mélangé à de la terre de poterie,

3° En cas de deuil, tout le corps est teint en blanc, en rose ou en brun.

Comme couleur blanche, on emploie le *pembe*, espèce de terre crayeuse qui se trouve dans les rivières ou endroits humides. Comme couleur rose, on utilise une terre de cette couleur (argile ou ocre?).

Le *n'gula* est obtenu en réduisant en poudre le bois d'un arbre.

Le Lesa est peu ou pas tatoué. Le seul tatouage régulier qui existe presque chez tous consiste en cinq lignes de points sur le ventre en sens vertical. Beaucoup pourtant se font faire, sur le corps, différents dessins empruntés à des tatouages d'autres peuplades.

Les objets suspendus au corps ont un simple but de coquetterie.

Dans les cheveux les femmes surtout tressent des cauries et autres petits coquillages. Les Lesa ne portent aucun ornement au nez, ni aux oreilles, ni aux lèvres. Au cou, ils ont des colliers en laiton épais de 1/2 à 1 centimètre *(likeja)*. Ils entourent les bras et les jambes de bracelets *(lekange)* et de manilles *(meningo)* en même métal. Ils passent aux doigts quelques bagues *(m'pete)* en laiton.

Beaucoup de femmes portent actuellement aussi des colliers et des ceintures de perles. Le port de colliers, bracelets et manilles est peu fréquent le long de la Lukenie, mais augmente considérablement vers la ligne de faîte Lukenie-Kasaï.

Anciennement,chez les Basakata que j'ai vus il y a onze ans au sud de Nioki, le port de colliers et de bracelets en cuivre était beaucoup plus général. Les colliers étaient plus lourds que ceux d'aujourd'hui. On en tiouvait souvent qui pesaient de 5 à 10 kilog.

Voici quelques observations sur les vêtements faites en cours de voyage.

Extrait du journal de route. — 21 août 1909. Je quitte Tolo à 13 heures et débarque à 13 1/4 sur la rive gauche, au campement de Belewe. L'habillement est très variable pour les hommes. Les uns sont habillés avec un pantalon, veste, blouse ou chemise. Ce sont ceux qui sont le plus souvent en relations avec le blanc. Il y a des adultes et des vieux qui portent un pagne large et pendant jusqu'aux genoux, d'autres un morceau d'étoffe passant entre les jambes et maintenu à la hanche par une ceinture ou corde. Les enfants (de 5 à 12 ans) portent un simple petit morceau d'étoffe couvrant les parties sexuelles. Les femmes portent autour des hanches un petit pagne large de 20 centimètres.

23 août 1909. Village de Mokunu. L'habillement est encore très varié comme à Belewe, mais dans le menu peuple, le pagne en fibres de feuilles du *raphia vinifera* prédomine. Il a la largeur de deux fois la taille et tombe jusqu'aux genoux. Il est maintenu aux hanches par une ceinture en cuir et des cordes tressées avec des lanières de cuir.

31 août 1909. Village Mokanja (sud de la ligne de faîte Lukenie-Kasai). L'habillement est analogue à celui des Lesa du nord de la crête; le pagne, en étoffe européenne, est pourtant plus fréquent que le vêtement en fibres de raphia. Le chef Elelimpili porte, pour la circonstance, un pantalon en indigo drills et une chemise. Un capita porte un pantalon en drap rouge et une chemise.

Le vêtement de pure provenance indigène est le pagne en fibre de raphia, mais le pagne en étoffe européenne lui a fait depuis longtemps concurrence et est actuellement aussi fréquent que le premier.

Aucune loi ne détermine la forme du vêtement. Le vêtement est porté autour de la taille et tombe jusqu'aux genoux ou jusqu'aux chevilles ou bien est simplement passé entre les jambes: le tout dépend de la quantité d'étoffe que l'indigène a pu se procurer. Chez la femme pourtant, le pagne ne dépasse jamais la moitié des cuisses, exception faite pour les femmes de certains chefs et les femmes d'anciens serviteurs de la Colonie qui, pour se présenter au blanc ou dans des circonstances analogues, portent un pagne qui s'attache au-dessus des seins et tombe jusqu'aux pieds.

Rares sont les Lesa qui n'ont pas un pagne long et très large en étoffe

européenne, qu'ils revêtent les jours de fête. Les pagnes les plus répandus actuellement sont les pagnes B. 194 (Antwerpia) et, vers la ligne de faîte, les pagnes en rayures bangala.

Pour recevoir quelqu'un dans leurs villages, les chefs et les notables mettent, au-dessus de leurs vêtements ordinaires, un pagne plus ample qu'ils nouent au-dessus du ventre.

En cas de deuil, le Lesa ne conserve qu'une petite loque entre les jambes.

Le pagne indigène est confectionné avec des étoffes tissées par les natifs. La matière première est la fibre tirée de la feuille du bambou (raphia vinifera).

Le métier de tailleur est exercé, dans chaque village, par trois ou quatre indigènes qui savent coudre à la main et qui, moyennant paiement, arrangent les pagnes de ceux qui s'adressent à eux. Ils se servaient anciennement d'aiguilles grossières faites par les forgerons et de fils faits de fibres de raphia. Actuellement tous tâchent de se procurer du fil et des aiguilles européennes. On appelle les tailleurs *miele*.

Le Lesa ne possède pas de chaussures. Quelques chefs et capitas riverains pourtant se sont procurés des pantoufles en caoutchouc dans nos magasins et les chaussent quand ils revêtent un costume européen pour se présenter aux blancs.

D'ordinaire le Lesa va nu-tête, quoique presque tous possèdent une coiffure tressée en fibre d'une liane qu'ils appellent *n'kosa*. Cette coiffure est une espèce de bonnet qui porte sur les deux côtés un appendice ressemblant à des cornes. Quelques hommes par village seulement connaissent l'art de tresser des bonnets en fibres.

A côté de la coiffure indigène, le port du chapeau en feutre et du fez devient fréquent chez les gens souvent en communication avec le blanc.

Le bonnet en fibres est très souvent orné : au-dessus, une touffe de plumes de coq; autour, un cercle en plumes rouges de perroquets; plus bas, un cercle de boutons blancs et bleus. Beaucoup y attachent aussi des disques en cuivre jaune.

Tous ces ornements n'indiquent aucun rang ou classe. Pourtant la touffe de plumes de la coiffure du *gangabuka* (médecin ou féticheur) est plus fournie que celle des autres bonnets.

Les *ipania* (espèce de juges qui ont pour mission de régler les différends) ont un bonnet à larges mailles. Les chefs seuls ont le droit de mettre, au-dessus de leurs pagnes, une peau de léopard, de porter des sonnettes et de suspendre au cou des griffes d'un grand aigle appelé *m'pongo*.

Habitation. — Extrait d'un journal de route : Belewe, 22 août 1909. Le village se compose d'une seule rue large de 40 mètres. Les cases, de forme rectangulaire, sont mises en alignement. L'habitation du chef est un chimbeck en pisé, très propre, se composant d'une chambre de

6 m. × 6 m. et d'une verandah; les autres chimbecks en pisé appartiennent à des anciens serviteurs de la Colonie. Les cases ne se composent que d'une place, le foyer est au milieu, le lit sur le côté. Seules les cases du chef font exception. Elles se composent de deux places : une cuisine et une chambre à coucher. Le village est orienté sud-est-nord-est; il est propre.

Mokunu, 23 août 1909. Le village se compose de trois rangées de cases alignées. Le capita dispose d'une habitation en pisé très basse. Les cases sont du même type que celles de Belewe.

Mushie, 24 août 1909. Quatre petites subdivisions éparpillées dans la plaine : une rue large de 15 mètres, 5 cases de chaque côté, orientée est-ouest. Cases rectangulaires se composant, pour les mariés, de deux places; pour les célibataires, d'une place.

Ipa, 26 août 1909. Le village d'Ipa, comme tous les autres villages Lesa, comprend une large rue constituée par une ligne de cases alignées de chaque côté au milieu et au fond, un hangar ouvert. Les cases des mariés sont à deux places, celles des jeunes gens à une place.

Mokandja, 31 août 1909. Sud de la ligne de faîte Lukenie-Kasaï. Le village est du type de tous les autres villages Lesa. La case du chef seule est plus spacieuse.

Tse-Mape, 3 septembre 1909. Le village est du type Batete, cases rectangulaires faites en écorces d'arbres.

Batete, 10 septembre 1909. Ligne de faîte, à partir de la Mokaba en marchant vers l'est. Les cases rectangulaires sont faites en écorces d'arbres et se composent d'une ou deux places. Dans les petits groupes de 4, 5 ou 9 cases, celles-ci sont placées en cercle.

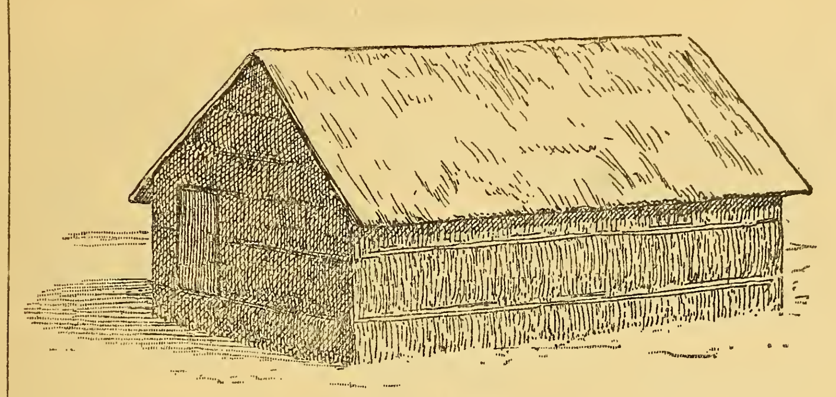
Tse-Djim, 15 septembre 1909. Le village, qui était en construction lors de mon premier passage (15 juin), est achevé. Il comprend 20 cases très bien faites et spacieuses. Chaque hutte a deux places, une cuisine de 5 m. × 4 m. et une chambre à coucher de 2 m. × 4 m. Il y a en plus devant chaque case une petite verandah.

Les habitations sont, de préférence, construites dans la plaine à proximité de la lisière d'un bois et d'un cours d'eau.

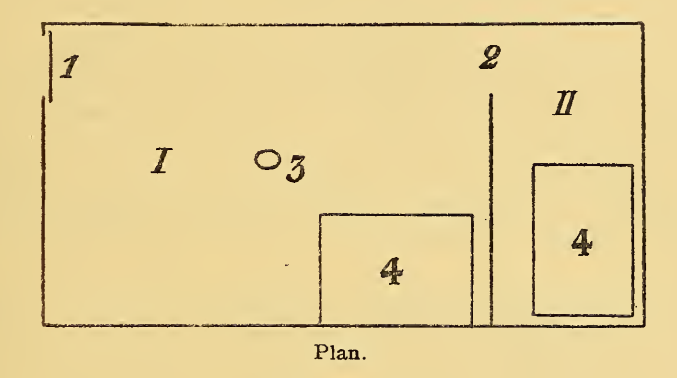
Il n'y a aucune règle fixe pour l'orientation.

Il n'y a aucune cérémonie préparatoire pour la construction d'un chimbeck. L'homme qui veut construire choisit l'emplacement; il veille simplement à dessiner le tracé en alignement des autres cases.

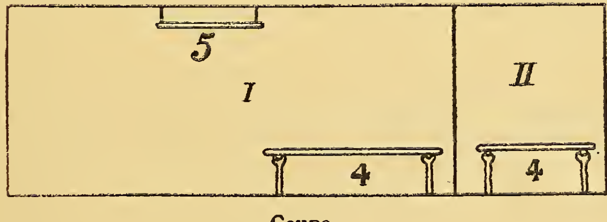
Pour le déplacement du hameau entier, il y a plus de préparation. Le chef va à la recherche d'un emplacement favorable ou, si le déplacement est décidé pour cause d'hygiène, il demande au féticheur *(ganga-boka)* d'indiquer un emplacement plus sain. Une fois l'emplacement choisi, le chef va s'y installer seul avec son ménage et y reste jusqu'à ce qu'il ait tué une bête. Il prend le cœur de celle-ci, le coupe en morceaux



HUTTE DE LESA.



Plan.



Coupe.

I. Chambre commune servant de chambre à coucher et de cuisine.

II. Chambre à coucher spéciale : 1. Porte à glissière; 2. Porte de la chambre à coucher ; 3. Foyer ; 4. Lit ; 5. Panier pour les réserves de vivres.

et l'enterre. C'est là un moyen magique *(kisi)* de rendre l'emplacement favorable à la chasse. Cette cérémonie terminée, la construction du nouveau village peut commencer. Les hommes choisissent leur emplacement et l'alignement est surveillé par un capita du chef.

Les habitations des Lesa se transportent facilement. Seuls, les rondins supportant le toit sont enfoncés en terre. Si donc le Lesa veut transporter sa hutte, il place les rondins pour soutenir le toit au nouvel emplacement. Le toit est ensuite enlevé, en entier, de l'ancien chimbeck et placé au-dessus des supports du nouvel emplacement.

Le type de l'habitation Lesa est, comme nous l'avons dit plus haut, la case rectangulaire à une ou deux places.

Case à une place : porte de 1 mètre de large et $1^{m}25$ de haut. Foyer au milieu, au-dessus, un panier en lianes contenant quelques vivres de réserve : d'un côté, pots et objets de cuisine, de l'autre côté, le lit.

Case à deux places : comprend en plus une petite chambre où se trouve un lit. Elle est séparée de la première par une petite cloison.

La hutte est construite par l'indigène lui-même qui veut l'habiter. Il est aidé de ses fils, de ses frères ou de son père. Il rassemble d'abord les matériaux, soit des rondins de 10 centimètres de diamètre pour la carcasse, des rondins de 4 à 5 centimètres de diamètre pour les parois, des bambous (tige de raphia vinifera) et feuilles de raphia pour le toit, des dua (espèce de feuilles dans le genre de celles du raphia) pour les parois.

Une fois les matériaux rassemblés, il procède au tracé. A cet effet, il fait un rectangle avec des bambous qu'il place par terre; un capita du village jette d'ordinaire un coup d'œil pour rectifier l'alignement. Les dimensions les plus généralement observées sont : 4 mètres de largeur, 6 mètres de longueur pour la première place et 2 mètres pour la seconde. Les rondins pour soutenir le toit sont ensuite plantés en terre, 2 ou 3 au milieu et plusieurs sur les côtés. Sur ces rondins, l'indigène place des traverses et les attache avec des lianes. Les parois sont ensuite construites en piquant le long des côtés de la case, à des intervalles réguliers, des rondins de 4 à 5 centimètres de diamètre. Les bambous coupés en deux dans le sens de la longueur sont liés à ces rondins horizontalement à des distances de 15 à 20 centimètres à l'intérieur et à l'extérieur. Dans l'espace laissé entre les bambous, on place les *duas* verticalement, les unes au-dessus des autres de manière que les nervures seules soient visibles à l'extérieur et on les attache avec des lianes. Le toit est construit en dernier lieu. On plie les bambous en deux au-dessus de la traverse formant la crête et on les attache au côté. Ils sont ensuite couverts de feuilles de raphia.

Les habitations des Batete sont du même type, mais les parois au lieu d'être faites avec des duas sont faites avec des écorces d'arbres.

La hutte, une fois terminée, reste telle quelle, donc sans badigeonnage, ni sculptures, ni dessins.

Meubles, tables et chaises sont inconnus. Le lit est constitué par quatre rondins plantés en terre, deux traverses, des bâtons au-dessus et une natte.

Il n'y a d'autre éclairage que celui du foyer qui, entretenu jour et nuit dans la hutte, réchauffe celle-ci.

Chaque village se compose ordinairement de plusieurs hameaux reliés entre eux par des sentiers. Le hameau du chef est généralement le plus important. Dans les différents hameaux, la disposition des maisons est la même : une large rue et des deux côtés les huttes alignées; au milieu ou au bout de la rue, un hangar ouvert ou la forge.

Il n'y a ni dépendances, ni communs, ni étables, ni greniers. Le hangar ouvert sert d'édifice public pour les réunions et les causeries. Le hangar du forgeron a, très souvent, la même destination. Les villages ne sont pas fortifiés, donc ils n'ont ni palissades, ni fortifications, ni fossés. Il n'y a pas non plus de propriétés clôturées; parfois quelques plants de tabacs ou de légumes sont entourés de piquets pour empêcher la dévastation.

La case à une place sert de logement aux célibataires et aux jeunes ménages. La case à deux places abrite les ménages ayant des enfants ou l'indigène possesseur de plus d'une femme. L'indigène possédant plusieurs femmes construit souvent une hutte pour chaque femme. Les adolescents qui ne possèdent pas encore de femmes habitent parfois une case unique. Il n'existe pas de huttes en dehors du village pour isoler les malades.

Il n'y a pas de maisons pour étrangers. Ceux-ci logent soit dans une case vide, soit sous le hangar, soit dans la hutte d'un indigène dont ils sont les hôtes.

Industries. — Les Lesa ont peu d'outils. Chaque homme possède ordinairement deux couteaux *(mpa)* et une hachette *(ibu)*. Les femmes possèdent une houe *(leku)*. Ceux qui travaillent le bois ont une hachette minuscule qui est emmanchée tantôt comme la hache, tantôt comme l'herminette. Tous les outils sont en fer. Il n'y a pas d'outils que le Lesa porte constamment avec lui. Les hachettes et houes sont identiques à celles des Basonge.

La récolte du manioc, des arachides, des patates, des ignames, en un mot tout ce qui concerne les cultures vivrières, est le travail des femmes.

La coupe des noix de palmes, des régimes de bananes, la cueillette du *safo* est un travail d'homme.

L'ananas est cueilli par celui qui désire le manger.

CHASSE. — Les Lesa, sans être de grands chasseurs, s'adonnent pourtant à la chasse. Ils chassent par groupe, rarement individuellement. Les armes employées sont les lances et les flèches. Presque chaque indigène possède un chien dressé à la chasse.

Les animaux chassés sont le buffle *(n'gombe)*, l'hippopotame *(n'gubu)*, l'éléphant *(n'djow)*, le cochon sauvage *(n'sombo)*, différentes antilopes *(kulupa, m'paw, mobaie, buli, ibenzi)*, le porc-épic *(iko)*, les singes. Le chacal *(bulu)* n'est jamais poursuivi.

Les Lesa pratiquent la chasse au filet et au piège.

La chasse au filet est surtout employée pour les cochons et les antilopes. Dès que l'endroit où se trouve le gibier est connu, le filet est placé en demi-cercle. Les chasseurs, armés de leurs arcs et flèches ou de leurs lances, se placent à l'extérieur du filet et attendent. Les rabatteurs, accompagnés de leurs chiens, contournent le gibier et le font lever en poussant des cris. Les bêtes s'enfuient généralement dans la direction opposée et viennent s'abattre dans le filet, où elles sont reçues par les chasseurs.

La chasse aux pièges est utilisée pour tous les animaux en général, depuis l'antilope jusqu'à l'éléphant. Autour des plantations, souvent ravagées par les cochons, dans les parties boisées ou dans la plaine, où le gibier passe, les indigènes placent des barricades dans lesquelles ils laissent des ouvertures permettant le passage du gibier. Devant chacune de ces ouvertures, ils creusent des fosses et les dissimulent au moyen de quelques branches mortes couvertes d'herbe. L'animal qui passe par là tombe dans le trou.

Un autre piège, surtout employé pour l'hippopotame et l'éléphant, consiste en une énorme poutre de bois dans laquelle est fixée, au milieu une pointe en fer ou une lance. Cette poutre est suspendue entre deux rondins au-dessus du chemin de la bête. Elle est maintenue en l'air par une liane qui, dès que l'animal la touche, fait déclancher le piège.

Le porc-épic *(iko)* est chassé de la manière suivante : les chasseurs se placent des deux côtés de l'ouverture du trou servant de retraite et rangent, entre eux, un panier; les chiens s'engagent dans le trou et en chassent le porc-épic qui est reçu à la sortie à coups de lance ou de flèches. S'il échappe, il court fatalement dans le panier et y est emprisonné. Les singes sont ordinairement chassés avec des flèches en bois empoisonnées. Une autre manière de les saisir consiste à lier une liane à l'extrémité d'une branche d'arbre surplombant le chemin ou la plaine. Cette liane est tendue et attachée en bas. Quand le singe s'aventure sur cette branche, il est précipité sur le sol par une violente secousse qu'on donne à la liane.

Les oiseaux sont pris dans des nœuds coulants ou avec de la glu (faite de *carpidinus turbinata)*.

Comment se partagent les produits de la chasse? Lorsqu'il s'agit de la chasse au filet, les bêtes tuées sont partagées entre les chasseurs.

La bête tuée au piège appartient à celui qui a fait le piège. Si la bête tuée est un buffle ou un éléphant, une cuisse revient de droit au chef, une partie est distribuée à ceux qui aident à découper l'animal ; le reste appartient à l'homme qui a dressé le piège. Une des deux pointes de l'éléphant revient également de droit au chef.

Le Lesa ne fait pas de réserves sérieuses de vivres; tout ce qu'il ne peut manger dans les premiers jours avec sa famille est vendu.

PÊCHE. — L'occupation presque unique des *Bandzali* (riverains) est la pêche. A la saison sèche, on voit les indigènes des villages qui se trouvent à deux heures de marche à l'intérieur venir établir des campements à la rive pour s'occuper de la pêche en même temps que de la fabrication du sel. Les villages de l'intérieur s'occupent également de la pêche dans les petits cours d'eau qui sillonnent le pays. La pêche se fait individuellement ou par famille.

La rivière Lukenie est très poissonneuse et son lit renferme une quantité énorme de poissons de toutes grandeurs. Les petits cours d'eau de l'intérieur ne manquent pas non plus de petits poissons.

Voici quelques-uns des noms indigènes appliqués aux poissons que l'on rencontre : *kinkure, m'bieme, Lepari, ignognienge, m'pushu, lokanga, itike, mokonga, n'sombo, Loaña, Sabere, Liboie, Moelo, n'ikulu, m'binga, pessule, m'butu, mondja, moshime, moekiki, lupungu, ompara, m'vunu, longelenzali, monkie, komoe, ikike, konshoie, nokama, singa, n'gui, kemen, m'pio, mwiki, ekambele, lekumu, elangu, evuya, mekamo, m'beli, motume, idzore, kebaie, kupu, mokeja, kevuni, mopa, lekeje, mipari.*

En consultant l'ouvrage : *Les Pêcheries et les poissons au Congo*, par Alfred GOFFIN, on peut déterminer à quelles espèces peuvent se rapporter les quelques poissons cités plus haut :

Kinkure — sinodontis ocrisixtus;
Bime — clarias breviceps ou angolensis;
Lepare — entropius grenfellis;
Inogenge — gepriroglanis;
M'pushu — sinodontys multipuntatus et synodontis decorus;
Itike — malopterurus electricus;
Mokonga — bolipterus congiku ou delhaizii;
N'sombo — protopterus;
Loana — mormirobscurtus sabere;
Sapere — mormirops atenuatus;
Liboie — marcusenius wilverti et macrodon;
Moele — gnatonemus curvirostris;

Inkulu — mormirus probosirostris;
Binga — hydrocyon goliath;
Kessulu — alestes Libercutii;
M'butu — distichodus machulatus ophacoilatus;
Mondjia — paraphago lostratus;
Mossime — phago intermedius;
Moiekiki — neoborus ornatus;
Lupungu — citarenus macrolepis;
Ompara — barbus;
Singa — ophiocephalus;
M'vunu — diagrama outilapia cabra;
Longelenzali — nzelotelapia sima;
Monkie — tamprologeus tretocephalus;
Konue — tilapia labiada;
Ikike — pelmatocromis polylepis;
Kanssow — mastasembelus elypsifer;
M'kama — silure;
Mipare — crevettes.

Les Lesa ont différentes manières de pêcher. Tout d'abord, la pêche au filet. Ils barrent avec un filet tout un bras de rivière, une crique ou même, lorsqu'ils s'agit de petites rivières, toute la largeur du cours d'eau. Les poissons, en voulant passer, engagent la tête dans les mailles et ne savent plus se retirer. Parfois aussi sur les bords des rivières où il y a beaucoup d'herbes immergées, celles-ci sont entourées par le filet en demi-cercle, les deux bouts du filet rejoignant la rive. Les indigènes fouillent les herbes à l'aide de perches. Les poissons qui veulent prendre le large s'enchevêtrent dans le filet.

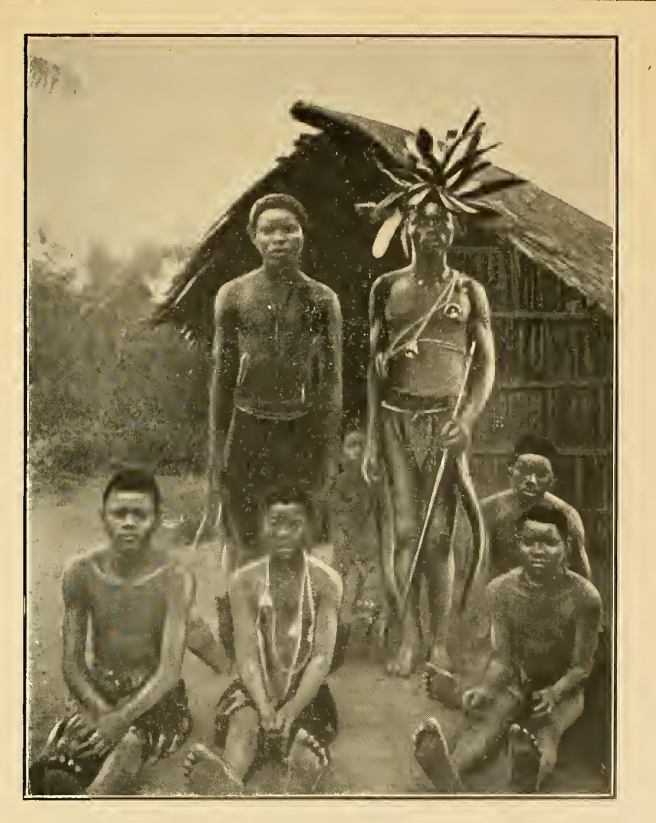
Les filets sont à larges ou à petites mailles suivant le poisson qu'on recherche.

Pêche aux nattes ou lattis de bambous. — Première manière. Dans les eaux peu profondes, les indigènes placent, en demi-cercle, des pieux, déroulent les nattes (la natte en sens vertical) et l'attachent aux pieux. L'un des bouts touche à la rive et on laisse de l'autre côté une ouverture. Lorsque la nuit est venue et que tout est bien tranquille, ils achèvent de dérouler la natte fermant l'ouverture et emprisonnent ainsi le poisson. Le lendemain, hommes et femmes s'engagent dans cet enclos, remuent le fond pour troubler l'eau et prennent à la main les poissons qui viennent à la surface.

Deuxième manière. Natte entourée d'un cadre en bambous pour la pêche en pirogue devant les embouchures des petites rivières. L'embouchure est barricadée avec des nattes en laissant une ouverture. La pirogue munie de la natte à cadre est placée un peu avant l'ouverture de la bar-



1. JEUNE COUPLE DU VILLAGE D'EBI.



2. FÉTICHEURS LESA.



1. PORTEURS LESA TRAVERSANT LE VILLAGE DE KIVE.



2. VILLAGE DE BELEWE CHEZ LES LESA.

ricade. La natte est descendue dans l'eau devant l'ouverture et après quelque temps relevée par les hommes qui se tiennent au-dessus de la barricade, faisant ainsi tomber les poissons se trouvant entre l'ouverture et la pirogue dans cette dernière.

Pêche à la nasse. — C'est dans les nasses que les indigènes capturent le plus de poissons de toutes les grandeurs. Les nasses sont ordinairement placées devant les ouvertures des barricades. On les place aussi aux endroits poissonneux. Dans la nasse on met des noix de palme et des chikwangues pour attirer les poissons.

Dans les ruisseaux et les ruisselets on emploie encore trois autres manières pour prendre le poisson : 1° on endigue une partie du lit, on déverse ensuite l'eau au moyen de paniers et on prend le poisson ; 2° on fait une simple digue en laissant une ouverture pour placer un panier; on chasse le poisson devant soi et une fois qu'il a pénétré dans le panier on relève ce dernier; 3° après avoir endigué une partie du ruisseau, on empoisonne l'eau et on prend le poisson qui vient à la surface.

Le Lesa est aussi habile à tirer le poisson à la flèche. Le poisson *butu* est pêché au harpon.

Agriculture. — Examinons maintenant les méthodes d'agriculture usitées par ces peuplades.

Lorsque l'indigène a décidé d'établir un terrain propre à la culture, il débrousse le coin de la forêt où il veut cultiver.

Tout ce qui doit être fait au couteau ou à la hache est son travail. La femme nettoie le terrain et plante. Les plantations faites dans la plaine sont, en entier, le travail de la femme. C'est encore la femme qui entretient les cultures et qui récolte. Les plantations de canne à sucre font exception à cette règle. Elles sont faites dans les bas-fonds marécageux et entièrement entretenues par le travail de l'homme.

En guise de potager, le Lesa plante à proximité de sa hutte quelques légumes et quelques patates. Le manioc, l'arachide, l'igname, la canne à sucre, le maïs font l'objet de cultures plus vastes.

Le premier et principal but de ces cultures est de s'assurer une nourriture abondante; mais tout ce dont il n'a pas besoin pour sa propre consommation passe au marché de la région. La canne à sucre est uniquement cultivée pour la fabrication de la bière de canne à sucre. Fumure, irrigation, cultures alternantes sont inconnues. Le sol est-il épuisé en un endroit, on cultive plus loin et on laisse repousser la brousse dans les anciens champs qui reposent ainsi pendant quelques années.

Chaque Lesa cultive pour soi et récolte ce qu'il a planté; il n'y a pas de travaux agricoles en commun.

Les seuls instruments agricoles que possède le Lesa sont ceux que nous avons cités plus haut, à savoir : le couteau, la hache et la houe.

Le plus grand nombre des plantations est fait au commencement de la saison des pluies et continué pendant cette saison. En saison sèche, le Lesa cultive peu ou pas; il s'occupe alors surtout de la pêche et de la fabrication du sel.

Il n'existe aucune bête à cornes dans tout le pays Lesa. Anciennement, tous les villages faisaient l'élevage des chèvres et du cochon (petite espèce à poils noirs). Actuellement, dans tout le pays Lesa, au sud du poste de Tolo, je n'ai rencontré que deux chèvres au village de Belewe. En existe-t-il encore chez les Basakata du lac? Je l'ignore.

Tous les villages font encore l'élevage de la poule et de quelques canards.

Il n'y a presque aucun indigène qui ne possède son chien.

Tissage. — Extrait du journal de route. — Makumu, 23 août 1909. Dans tous les villages, il y a des tisserands qui fabriquent des tissus indigènes rudimentaires sur des métiers très simples. Ces étoffes sont faites de la fibre de palmier raphia vinifera (bambou). Les feuilles à moitié séchées sont frottées à la main et dépouillées des fibres qui sont réduites en fils à la main au moyen de petites baguettes en bambous. Les tissus ont la dimension de 50 centimètres sur 40 centimètres et servent, en partie, pour l'usage personnel, en partie pour la vente. Ils se vendent soit de la main à la main, soit sur les marchés. Leur valeur est de 1 mekanga pièce.

Le métier de tisserand s'apprend de père en fils. Il n'y a pas de Lesa qui ne sache tisser. Les métiers sont très simples. Je ne puis en donner une meilleure description que celle de M. Schmitz dans le livre des Basonge sur les métiers de cette peuplade. Ceux des Lesa sont identiques. Les métiers à tisser que l'on rencontre dans toutes les cases du village sont des plus rudimentaires et se composent : 1° d'un châssis posé obliquement sur le sol, la traverse inférieure maintenue par deux crochets fichés en terre, la traverse supérieure maintenue au toit ou à la cloison par deux bouts de corde; des fibres de raphia sont tendues entre ces traverses; 2° d'une baguette parallèle à cette première natte tendue, baguette à laquelle est attachée la trame; 3° d'un long passe-cordons en bois poli.

Les pagnes indigènes sont confectionnés au moyen de ces tissus cousus l'un à l'autre. C'est là, ainsi que nous l'avons vu plus haut, le métier du tailleur.

Le Lesa teint rarement ses tissus. S'il les teint, c'est en noir ou en rouge. Le noir s'obtient en trempant l'étoffe dans une boue noire de marais appelée *mobi;* la teinture rouge est le *n'gula*, mais cette teinture est peu fréquente; l'arbre à *n'gula* n'étant pas de la région, il faut l'acheter chez d'autres tribus.

J'ai dit plus haut qu'on appelle les tailleurs *miele;* ce n'est pas tout à

fait exact; le mot *miele* désigne l'artisan. On appelle le tailleur *miele* aussi bien que le fabricant de tambours ou de pirogues.

La VANNERIE est un métier d'homme. Les Lesa ne font que les paniers dont ils ont besoin. Ceux-ci n'ont rien d'artistique, ce sont de simples paniers en joncs entrelacés. Il y a le *kebow*, panier ordinaire dont les femmes se servent pour la récolte; le *kevi*, petit panier pour la pêche ou encore de petits paniers rectangulaires avec couvercle dans lesquels ils conservent leurs économies.

POTERIES. — Extrait du journal de route: Ipa, le 26 août 1909. La fabrication des pots se fait partout, mais Ipa en a la spécialité. C'est le métier des femmes. J'en fais fabriquer un devant moi : la femme va chercher de la terre grasse et blanche (terre de poterie) un peu au sud du village. Elle cherche aussi de la terre de termitière, l'écrase et mélange. La pâte préparée, la femme la coupe en lanières, les roule entre les mains et les place à sa droite. Elle place aussi ses outils à sa droite. Ces outils sont simples: un pot minuscule contenant un peu d'eau, une petite loque, quelques curettes en bambous, un morceau de calebasse à côté légèrement courbé et poli.

La femme s'assied à terre, prend une des lanières, l'enroule et la fait tourner entre ses mains, les pouces au-dessus. Elle y ajoute une deuxième lanière et le fond du pot se forme. Elle place alors le fond sur un morceau de calebasse jeté entre ses jambes et le pot se fait en y ajoutant successivement des lanières de terre coupées d'avance. A cet effet, ces lanières sont prises de la main droite entre le pouce et l'index et soudées à la partie déjà faite en pressant contre le plat de la main gauche qui tenant le pot en fabrication le fait tourner régulièrement de droite à gauche.

Le pot est achevé au moyen des outils cités en premier lieu, les baguettes en bambou servent à couper droit le col du pot, l'intérieur et l'extérieur du pot est égalisé d'abord, en le frottant avec l'index appuyé contre le pouce et en faisant tourner le pot.

La femme passe ensuite la loque mouillée, frotte avec le morceau de calebasse poli et arrondit. Pour les dessins elle se sert d'un morceau de bois contenant des entailles régulières.

Les femmes sont très rapides dans leur besogne. La fabrication d'un pot dure en moyenne 7 minutes. (Voir *alimentation*, p. 11.)

MÉTALLURGIE ET FORGE. — Extrait du journal de route: Mushie, le 24 août 1909. A Mukunu, Mushie, Kulumba, il y a des hauts fourneaux. Celui que je visite *(Mushie)* est fait en argile, maintenu à l'extérieur par des rondins et entouré de lianes. La base est plus large que le dessus.

Le dessus a 2 mètres de diamètre, et la hauteur du sommet à l'orifice d'écoulement est de 2 m. 50. Le trou servant de cuvette est placé à l'avant, il est ovale et mesure en longueur 70 cm. et en largeur 40 cm. Il se termine, en bas, par un orifice de 30 sur 20 cm. Le haut fourneau est placé sous un abri fermé de tous les côtés, avec une seule petite porte pour entrer.

Il n'existe comme minerais connus que le fer. Il se trouve à peu de profondeur et les trous qu'on fait pour l'extraire ne dépassent jamais 3 mètres de profondeur.

La fonte requiert un personnel de onze personnes: le patron qui au moyen d'un bâton arrange les cendres et recueille la fonte, les souffleurs, au nombre de six, qui se relèvent deux par deux, deux hommes chargés du charbon de bois et deux hommes chargés d'écraser les puddings trop grands.

Le minerai de fer est donc apporté à proximité du haut fourneau. Deux hommes s'occupent d'écraser les pierres trop grandes au moyen de haches ou masses en fer; deux autres remplissent la cuvette de charbon de bois, les autres placent le soufflet. Le feu est mis et activé pendant deux jours et deux nuits, le minerai jeté dans le brasier se fond et est recueilli en bas. Le fer fondu est au maître fondeur, mais il en laisse une petite partie à ses aides en guise de salaire. D'ordinaire celui qui a fourni le charbon de bois a le plus.

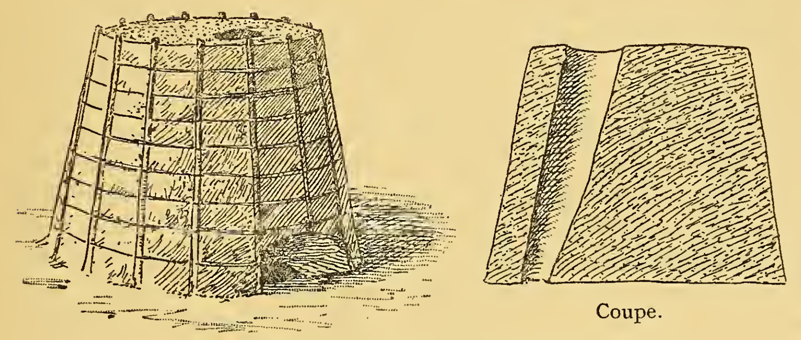
Le fer fondu devient alors un article de vente. Les forgerons des environs viennent l'acheter. Les particuliers viennent également l'acheter et le portent ensuite à leurs forgerons pour faire les objets qu'ils désirent.

Presque tous les villages possèdent leur forge. J'en ai rencontré en cours de route à Belewe, Tse, Mensai, Sho, Mokunu. Pendant mes précédents voyages chez les Lesa, j'en ai vu dans chaque groupement de quelque importance. Un hangar ouvert du village: à l'entrée, une énorme pierre à aiguiser, au fond un soufflet activé par deux hommes; devant le soufflet, un foyer rempli de charbon de bois; à l'un des côtés, un bac d'eau : voilà la forge.

Le forgeron, disons-le, compte parmi les notabilités du village. Son hangar est l'endroit le plus recherché pour les réunions et les causeries. Il se sert d'outils assez rudimentaires: une masse de fer à grosse tête fixée sur un morceau de bois sert d'enclume, un pilon uni qui se tient à pleine main sert de marteau; comme tenailles, un morceau de bambou fendu. Il fabrique des haches, des houes, des couteaux. Il fond aussi le cuivre (laiton) et en fait des colliers, des bracelets, des manilles et plusieurs autres objets. Les forgerons sont assez habiles, mais il n'y a pourtant rien d'artistique, ni rien de remarquable à signaler. Chez les Lesa de la région de Tolo, il n'y a de hauts fourneaux que dans les villages cités

plus haut. Cette industrie est plus répandue chez les Basakata du secteur du Lac.

Le Lesa ne cultive pas de grains, il n'a donc pas besoin de les moudre. La racine de manioc est travaillée en chikwangues comme je l'ai décrit



Coupe.

VUE ET COUPE D'UN HAUT FOURNEAU.



MARTEAU DE FORGERON.

plus haut. Le maïs est écrasé dans des mortiers au moyen de pilons en bois.

Il n'y a que quelques hommes, de-ci de-là, qui sachent *travailler le bois*. On les désigne sous le nom de *miele* comme les tailleurs. En dehors des pirogues, des tambours et des mortiers, il n'y a pas d'objets en bois.

Pour la fabrication des pirogues, l'arbre est abattu et creusé sur place. Les tambours et les mortiers sont creusés dans des billes en bois. Les outils dont se servent les indigènes pour travailler le bois sont : la hachette, le couteau et une petite hachette décrite plus haut.

La fabrication des cordes est un travail d'homme. Les cordes sont faites avec les fibres d'une liane appelée *n'koza*. Pour faire la corde, les fibres sont maintenues en dessous du pied et roulées par frottement de la main sur la cuisse.

On ne fait de cordes que pour les filets et pour l'arc. En dehors de ces usages, on se sert de lianes pour lier.

La TANNERIE est également en usage chez les Lesa. La peau, une fois enlevée à la bête, est frottée avec des cendres et tendue sur un cadre

rond fait d'une liane. Elle est ainsi suspendue pour sécher au soleil. Veut-on enlever les poils sur la peau, on jette des cendres et on frotte avec le bout d'un bâton.

On se sert du cuir comme peau de tambour ou pour le sac que tout Lesa emporte en voyage et dans lequel il met ses provisions. Les peaux de léopard reviennent au chef.

Parmi les autres métiers et occupations indigènes, citons encore la fabrication du sel végétal. Pendant la saison sèche, les *bandzali* et les villages situés à peu de distance à l'intérieur établissent à la rivière des campements et s'occupent de la fabrication du sel.

Extrait du journal de route : Belewe, 21 août 1909. Les gens de Belewe ne sont pas des *bandzali*, mais c'est l'époque de la fabrication du sel végétal. Aussi, depuis le 15 juillet, époque à laquelle les eaux qui inondent les rives de la Lukenie se sont retirées, les gens de Belewe sont venus s'installer à la rivière. Le campement se compose d'une vingtaine d'abris, huttes faites rapidement en herbes et feuilles de raphia. Ce campement durera jusque vers le 15 septembre. Aussi tout y est, hommes, femmes, enfants, sans oublier les oiseaux de basse-cour, chiens, etc.

Le sel est fait d'herbes, graminées, qui poussent le long de la rive dans les endroits inondés. Ces herbes sont arrachées et ensuite séchées au soleil. On les brûle en tas et les cendres sont placées dans de grands paniers en lianes. Ces paniers sont alignés sur un échafaudage en rondins. On y verse de l'eau et on laisse égoutter. Devant chaque panier on creuse un petit trou qui contient un récipient. En dessous du panier, on place des feuilles qui conduisent au récipient l'eau qui égoutte des paniers. Les récipients remplis de cette eau sont portés au campement où le dernier travail est fait par les femmes.

Celles-ci activent, sous leurs abris, un feu sur lequel elles placent un pot en terre de petite dimension rempli de l'eau recueillie sous les paniers. Sous l'action du feu, l'eau s'évapore et le sel se cristallise. Au fur et à mesure de l'évaporation de l'eau, les femmes ajoutent par petites quantités l'eau saline des grands récipients.

Une partie du sel devra servir à l'usage du village même, mais l'autre partie est destinée aux transactions avec les gens de l'intérieur. Les demandes sont d'ordinaire multiples et la provision est vite épuisée. Les indigènes font alors, pour leur usage, un sel avec les déchets des palmiers et des borassus. Le sel se vend contre des *mekange* (bracelets en cuivre). Pour un pot contenant environ 3 kilog. on exige de 50 à 60 *mekanges* (le *mekange* vaut de 30 à 35 centimes).

Il n'existe aucune légende relative à l'invention des métiers.

III. LA FAMILLE

La femme enceinte va et vient, cohabite avec son mari, comme toutes les autres femmes. Les rapports avec son mari ne cessent que vers le 8e mois de la grossesse.

La femme enceinte ne mange plus du cochon et se lave fréquemment avec de l'eau dans laquelle on trempe du bois d'un arbre appelé *ipupu*, afin que l'enfant devienne robuste.

Le mari se réjouit de la nouvelle paternité et il a pour cela plusieurs motifs : 1° un homme qui n'a pas d'enfant n'est pas aussi estimé qu'un père de famille; 2° en cas de partage du produit de la chasse, les pères de famille reçoivent une part beaucoup plus grande que ceux qui n'ont pas d'enfants; 3° si le père et la mère sont esclaves, leur enfant n'est pas esclave; 4° l'esclave qui met au monde 4 ou 5 enfants cesse par le fait d'être esclave et prend rang parmi les hommes libres.

L'accouchement se fait le plus souvent dans la case du mari. Certaines femmes aussi accouchent derrière la case dans un endroit caché aux yeux du public par des feuillages.

Quand l'heure est venue, on appelle les amies de la femme qui accourent, jettent une natte à terre et y placent la patiente. Pendant ce temps, le mari sort de la case et attend chez un ami ou sous le hangar du village. La patiente est assise le torse un peu renversé en arrière, soutenue aux aisselles par une femme et légèrement suspendue. Une femme accroupie devant, reçoit l'enfant. L'accouchement se fait-il difficilement on a recours à une sage-femme du village. On entend par sage-femme une femme d'un certain âge, plus habile que les autres à aider dans les accouchements.

Dès que l'enfant est né, on le lave à grande eau ainsi que la mère. On présente ensuite l'enfant à la mère qui le prend et après l'avoir contemplé, le dépose à proximité d'elle sur quelques feuilles.

On dit alors : la femme a accouché. Dès que cette phrase est prononcée, le mari pénètre dans la case, prend son enfant, le contemple et le replace sur les herbes. Les amis et les amies viennent contempler l'enfant ensuite.

En règle générale le mari répudie la femme qui avorte.

Pendant les neuf jours qui suivent l'accouchement, la femme reste couchée dans la case. Immédiatement après la délivrance, on enlève la natte sur laquelle la femme a accouché et on la remplace par un lit en feuilles de bananes sur lequel celle-ci reste les deux premiers jours; le troisième jour la mère regagne le lit ordinaire.

Après l'accouchement et les jours suivants, la mère est lavée avec de l'eau chaude.

Les amies qui ont aidé à l'accouchement soignent la mère; elles lui cherchent de l'eau et lui préparent un repas.

Celui-ci consiste en schikwangues, légumes préparés avec beaucoup de noix de palme et de poisson dont le mari se fait une bonne provision un peu avant la délivrance.

Pendant les neuf jours qui suivent l'accouchement, la hutte est toujours chauffée. C'est le mari qui doit chercher le bois; ses amis l'aident d'ordinaire à ce travail. Pendant ces neuf jours, personne ne peut fumer ou prendre du feu dans la case où se trouve la mère.

Après le neuvième jour, la femme reprend son travail ordinaire. La hutte est nettoyée et les cendres sont jetées sur le sentier où il y a le plus de passage : cela veut dire que l'on peut de nouveau aller fumer sa pipe dans la case où la femme a accouché.

Le mari offre alors quelques calebasses de *masanga* (bière de canne à sucre) à ses amis qui l'ont aidé à chercher du bois.

L'enfant reçoit de copieux lavages, c'est là presque l'unique soin qu'on lui donne. Dès que l'enfant est né, il prend le sein de sa mère. Les premiers jours, d'autres femmes du village lui donnent également le sein. Il serait difficile de dire combien de temps dure l'allaitement, j'ai vu des enfants de 4 à 5 ans prenant encore le sein de la mère.

L'infanticide est presque inconnu sauf quand l'enfant est un monstre. Tous les enfants sont les bienvenus et il n'y a pas de préférence envers eux, qu'ils soient garçons ou filles. Si des jumeaux naissent, et le cas n'est pas rare, les deux enfants sont bien traités, la mère marque pourtant une préférence pour le premier venu : donne-t-elle le sein, c'est d'abord au premier venu; se rend-elle quelque part, c'est le premier venu qu'elle prend avec elle tandis que le deuxième est souvent laissé à la hutte.

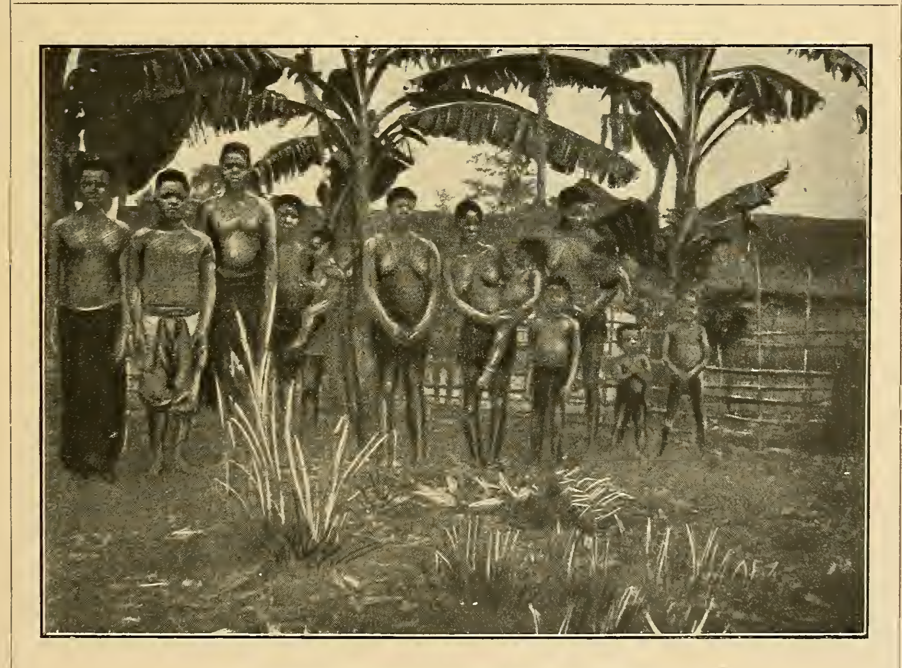
Rares sont les enfants auxquels on donne un nom quand ils sont petits, les parents ne les appellent que par des termes « mon garçon, ma fille ». Les gens du village leur donnent plus tard un ou plusieurs noms qui résultent de leurs qualités physiques ou d'autres causes. Ces noms n'ont rien de permanent et il suffit d'un motif quelconque pour qu'on change le nom. C'est ainsi que, dans les villages, en vérifiant les recensements, il y a toujours une bonne partie des indigènes qu'on ne retrouve pas; le motif en est ou bien que l'indigène ne se souvient plus lequel de ses noms il a donné ou bien qu'il a changé de nom depuis le recensement.

Les parents ont pour leurs enfants de multiples caresses et ils n'oublient pas non plus de les châtier quand ils ont mal fait.

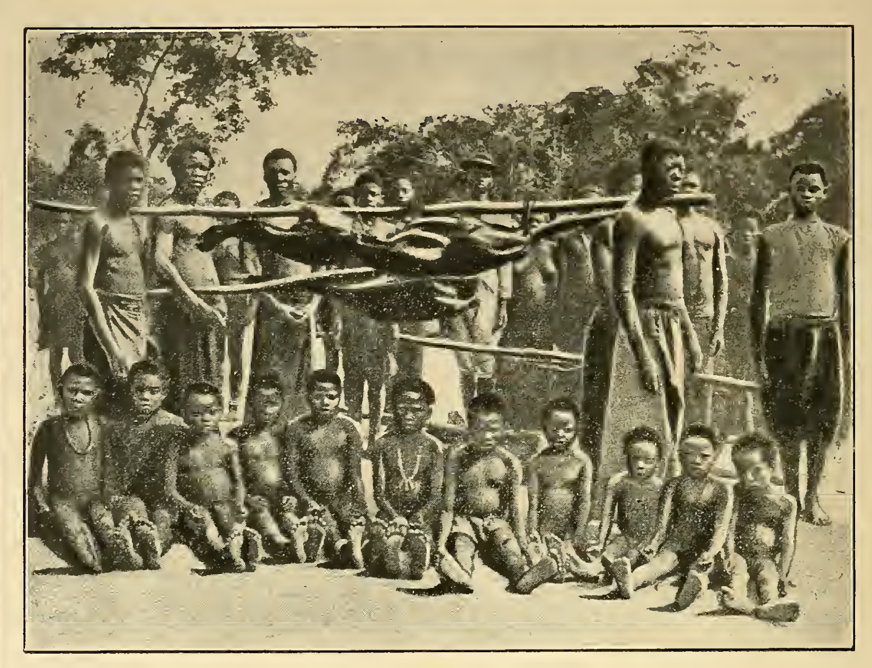
Les Lesa se marient jeunes, même trop jeunes. J'ai vu quantité de jeunes garçons de 7 à 8 ans cohabiter avec des filles de leur âge; j'ai vu même des filles de cet âge qui étaient déjà prises comme femme par des adultes. Mais les Lesa prétendent que ces femmes ont autant d'enfants que les autres et que ce n'est pas là une cause qui limite la population. La polygamie telle qu'elle est pratiquée chez les Lesa ne peut y contribuer



1. VILLAGE DE BELEVWE CHEZ LES LESA.



2. INDIGÈNES DE BELEVWE CHEZ LES LESA.



1. BUFFLE TUÉ A TÉNÉLÉ.



2. LE CHEF DE TÉNÉLÉ ET SA FAMILLE.

non plus. Les hommes qui pratiquent la polygamie ont tout au plus deux ou trois femmes, rares sont les chefs dont le nombre de femmes atteint dix.

La polyandrie n'existe pas. J'ai entendu parler d'une exception : *mosika* (cheffesse des Basakata, au sud de Nioki, dernièrement arrêtée par feu le lieutenant Couplet) possédait plusieurs maris.

Le nombre des femmes chez les Lesa ne dépasse pas beaucoup le nombre d'hommes, aussi celui qui possède une femme fait tout son possible pour ne pas s'en séparer. Il y a pourtant des femmes à tempérament excessif qui ne savent rester avec aucun homme et les Lesa prétendent que celles-là ont rarement des enfants.

Il y a des femmes stériles, mais comme elles sont peu estimées, je pense que la stérilité voulue est rare. Rare ne veut pas dire qu'elle n'existe pas, car les femmes qui changent fréquemment d'hommes sont souvent stériles par leur volonté. Elles ne veulent pas avoir des enfants pour ne pas abîmer leur beauté.

Si une femme reste stérile, le mari va trouver le féticheur. Celui-ci prétend que la faute en est au père et l'engage à lui donner un nouveau paiement. Un féticheur que les gens des environs de Tolo vont beaucoup consulter en cas de stérilité de leur femme est celui du village Sho. Ce féticheur examine la femme et prétend qu'elle a dans le ventre des objets qui l'empêchent de devenir mère. Il lui fait des entailles sur le ventre et par des mouvements habiles de prestidigitation il fait semblant de retirer de ces plaies des morceaux d'étoffe, des plumes de perroquet, etc.

L'obstacle enlevé, le féticheur promet que dans 2 ou 3 mois la femme sera enceinte.

Tous les cas cités plus haut ont, je crois, peu d'importance au point de vue de l'accroissement de la population.

C'est dans les maladies qu'il fau ercher les causes de dépopulation : beaucoup d'enfants meurent en bas âge surtout d'un mal qui a pour siège le ventre et qu'ils appellent *n'gala*.

Il est fort probable que la population a été beaucoup plus dense il y a quelques années. Parmi les grandes causes qui l'ont fait diminuer il faut citer : la variole qui a sévi sur la contrée en 1899 et 1900, laissant dans certains villages peu de survivants. J'étais au Lac en ces années et la mortalité était telle, que les villages n'enterraient même plus leurs morts, et aussi la maladie du sommeil. Cette dernière apparut vers 1902 et a fait depuis beaucoup de victimes. Des villages entiers ont disparu. Elle existe encore surtout chez les riverains, mais à l'intérieur des terres elle a presque entièrement disparu. L'épreuve du poison faisait anciennement aussi beaucoup de ravages. Cette pratique est devenue plus rare et n'a plus lieu qu'en cachette.

Les grands fléaux ayant disparu partiellement, les naissances dépassent aujourd'hui les décès et la population augmente peu à peu. Dans presque tous les villages que j'ai recensé, le nombre de garçons dépasse légèrement celui des filles.

Les enfants sont intelligents et apprennent beaucoup de choses par eux-mêmes. Ils voient et ils imitent.

Il n'y a aucun jeu qui fasse partie du système d'éducation. La natation est apprise par le père à ses enfants surtout chez les riverains. Quand les enfants sont encore très jeunes, le père se rend avec eux à la rivière, les fait plonger et les maintient un peu au-dessous de l'eau pour leur ôter la peur. Il nage avec eux, les lâche et les rattrape ensuite ou bien encore il place un pieu à quelques mètres de la rive et le relie à celle-ci par une perche à ras d'eau. L'enfant nage alors vers le pieu et attrape la perche pour regagner la rive. Une fois à la rive on recommence en augmentant les distances. Cette éducation se continue jusqu'à ce que les enfants sachent parfaitement nager.

De bonne heure, le père initie ses garçons au métier qu'ils doivent connaître. Il leur apprend à réduire les fibres de raphia en fils réguliers, les fait asseoir à côté de lui quand il tisse des étoffes, leur montre comment on passe le fil, les fait travailler et les corrige. Il leur enseigne ensuite un métier distinct, les surveille et les corrige jusqu'à ce que les garçons connaissent parfaitement leur métier.

La mère, de son côté, initie les filles à tous les travaux de femme et aux besognes du ménage.

Il n'y a ni école ni instituteur, donc pas de méthode d'enseignement. Les parents eux-mêmes s'occupent de leurs enfants et les initient à tous les usages et coutumes de la tribu. Il n'y a pas d'autre éducation intellectuelle. Pour le reste l'enfant s'imprègne de son milieu et imite ce qu'il voit.

Les parents inculquent à leurs enfants dès leur jeune âge certains principes moraux dont voici quelques-uns : ne vous battez pas et ne blessez pas votre semblable, sinon votre père devra payer au chef ou vous deviendrez l'esclave du chef; n'insultez jamais vos aînés car ils vous tueraient; ne tuez jamais ni le chien ni les poules des autres; ne ramassez jamais des ordures et ne les apportez jamais au village; si vous prenez du poisson ne donnez pas seulement le produit à votre mère, mais à toutes vos mères (c'est-à-dire à toutes les femmes du père); si vous voyez une personne toute nue, n'appelez jamais vos camarades pour vous en moquer; n'ayez jamais des relations avec une des femmes de votre père; ne dormez jamais dans la même hutte que votre sœur; ne mangez jamais ce que votre père ne mange pas, sinon vous deviendrez malade.

Un enfant se sent-il des dispositions pour devenir médecin féticheur *(gangaboka)*, il en fait part à son père, va chez le féticheur et reste avec

lui quelques années. Le féticheur l'initie peu à peu à son art et à ses secrets et le fait accompagner partout où il va exercer. Une fois l'éducation terminée, le garçon rentre dans son village et le féticheur vient demander son paiement. Tel autre garçon se sent-il des dispositions pour la chasse au gros gibier, il demande à son père une lance et va demeurer avec un chasseur habile. Il aide ce dernier pendant un ou deux ans à dresser les pièges et s'initie aux mœurs des bêtes. Une fois retourné dans son village, son professeur vient chercher son paiement. Il en est ainsi des différents métiers qui constituent des spécialités.

Les enfants sont circoncis trois jours après la naissance par le père. Il n'existe aucune pratique ou épreuve initiatrice.

Le sentiment de l'amour existe chez les Lesa; il s'appelle *ekuni*. L'instinct sexuel se développe très tôt.

Devenu pubère, l'adolescent veut une femme. Voit-il une jeune fille qui lui plaît il lui fait faire des propositions par une amie. L'accord est vite fait; le jeune homme donne un cadeau à la fille et les rapports continuent tous les jours et ne se terminent pas toujours par un mariage.

Une fois marié, l'homme n'est pas un modèle de fidélité. Voit-il une femme qui lui plaît, il va l'attendre sur le chemin de ses plantations et l'appelle. Le célibat est connu, mais j'ignore s'il est voulu. Je pense que les célibataires sont des déshérités de la nature ou des individus trop pauvres pour se payer une femme. Les rapports entre gens de proche famille ainsi que les rapports des garçons avec les femmes de leur père sont défendus. Il y a des prostituées, on les appelle *kimpuli;* elles sont peu estimées. Les vices contre nature sont inconnus.

Je l'ai dit, les Lesa se marient très jeunes. Un grand nombre de fiançailles se font quand l'enfant est encore dans les bras de sa mère. Les parents conviennent entre eux du prix et le mariage est fait. La cohabitation ne commence que vers l'âge de la puberté.

L'adolescent ou l'adulte qui n'a pas été fiancé lorsqu'il était petit noue des relations et entretient des rapports avec la femme qu'il convoite. Il lui fait part de ses aspirations et si la femme accepte, il se met en relations avec le père, d'ordinaire en offrant une calebasse de masanga. Si le père y consent, on convient du prix et le mariage est résolu.

Le jeune homme prévient alors son père qui, si le choix lui convient à son tour, paie.

Parfois aussi, le jeune homme prévient son père en premier lieu et c'est celui-ci qui va alors trouver les parents de la femme.

Le prix d'une femme est de 150 mekange. Si pourtant la femme a déjà un mari et si c'est celui-ci qui cède la femme il faut payer entre 400 et 600 mekange. Parfois aussi le père exige une pointe d'ivoire ou une esclave.

Il n'y a pas d'âge requis pour le mariage. Il semble que la virginité soit peu estimée.

Le mariage est un achat, mais pas dans le véritable sens du mot, le père conservant toujours des droits sur sa fille.

Il n'y a pas d'autres formes de mariage que celles décrites plus haut. Rien n'empêche la femme déjà mariée de se remarier à un autre homme si celui-ci tombe d'accord sur le prix avec le mari. Rien non plus n'empêche l'homme déjà marié de contracter un deuxième et un troisième mariage. L'homme choisit ses compagnes où il veut, dans le village ou au dehors, La polygamie est de règle, mais elle n'est pas pratiquée sur une grande échelle comme dans d'autres contrées du Congo. En cas de polygamie, la première femme est préférée, elle dirige le ménage en maîtresse quoique, pour le reste, toutes les femmes soient traitées sur le même pied.

Le mariage une fois conclu, le père de la femme remet à celle-ci, comme dot, un panier contenant du poisson et des schikwangues et le mari l'amène chez lui.

Les proches parents ne peuvent se marier. Le fils ne peut non plus épouser les femmes de son père, même après sa mort.

La différence des classes n'est pas un empêchement. Une femme esclave qui marie un homme libre cesse par le fait d'être esclave.

Le mari a sur sa femme tous les droits qu'avait sur elle le père : il peut la réprimander et la battre si elle fait mal. Il peut la céder également à d'autres maris. Il est le maître. Il n'a pourtant pas droit de vie et de mort sur sa femme. Si, dans un moment de colère, il tue celle-ci, il doit payer une forte somme aux parents. En cas de non-paiement, il s'ensuit parfois des rixes sanglantes.

En cas d'adultère la femme se venge de deux façons. Les unes jurent à leur mari de trahir la fidélité conjugale à la première occasion, si celui-ci ne leur remet pas des cadeaux. Les autres vont trouver le mari de la complice et dénoncent leur homme. Le mari trompé inflige d'ordinaire une bonne correction à sa femme et exige un payement de son complice.

La dot apportée en mariage appartient au mari. Elle est d'ailleurs minime, comme nous l'avons vu ; elle consiste en poissons et en schikwangues qui sont mangés le jour même. Il n'en est pas de même des biens que la femme acquerrait par héritage de son père. Ces biens sont à la femme et, en cas de décès de celle-ci, retournent à sa famille.

Les époux habitent la même hutte. Les relations entre le gendre et la belle-mère sont nulles.

Les parents de la femme considèrent le mari de leur fille comme leur fils, ils le tiennent comme étant de leur famille.

Après le mariage, la situation de la femme ne change presque pas. Avant le mariage, elle devait travailler aux champs pour son père, main-

tenant elle travaille pour son mari, pour son ménage. Le mari a succédé au père dans ses droits.

La femme entre sans apparat dans la famille de son mari et y est bien reçue, mais ne cesse pas pour cela les relations avec sa propre famille.

En cas de polygamie, la situation de toutes les femmes est la même et tous les enfants ont les mêmes droits.

La femme mariée peut être prêtée, c'est-à-dire que le mari peut la céder à un tiers sans que ce dernier le paie. Dans ce cas, la femme, tout en cohabitant avec cet homme, appartient toujours au premier mari qui peut la reprendre quand il veut.

Elle peut également être vendue; dans ce cas, le mari la cède à un autre contre paiement.

Les femmes ne sont jamais échangées.

Les femmes pas plus que les hommes ne sont des exemples de fidélité et cèdent assez facilement à ceux qui leur font la cour. En cas d'adultère, il n'y a pas de punition bien grave pour la femme; le mari en veut surtout à celui qui le trompe. S'il le voit en flagrant délit, il y a beaucoup à craindre qu'il ne le tue d'un coup de lance ou de flèche. Un meurtre commis dans ces circonstances n'amène guère d'autres batailles, mais le chef exige un paiement.

La femme trop souvent convaincue d'adultère est répudiée par son mari.

Le mari peut répudier sa femme :

S'il est de notoriété publique que la femme est paresseuse, méchante ou voleuse;

Si la femme refuse la cohabitation;

Pour adultère;

Pour stérilité.

La femme peut quitter son mari :

En cas de mauvais traitements injustifiés;

En cas de paresse notoire du mari, par exemple, si celui-ci est trop paresseux pour déboiser le terrain nécessaire aux plantations;

En cas de prodigalité du mari, c'est-à-dire si celui-ci dépense toutes les économies à l'achat de boissons (masanga) pour s'enivrer;

Si le mari a une réputation de voleur.

La femme qui quitte son mari sans motif est ramenée par ses parents sous le toit conjugal.

Quel que soit le motif de la séparation, la dot qui a été payée aux parents par le mari doit lui revenir. Les parents ne sont pas obligés de rembourser immédiatement eux-mêmes : l'ancien mari ne rentre dans ses fonds que lorsque la femme prend un nouveau mari.

Le père est le chef de la famille, il tient entre ses mains toute l'autorité et prend toutes les décisions. Il a droit à l'obéissance; par contre, il doit

à sa famille logement, nourriture et protection. L'aîné d'une famille, qu'il soit grand-père ou frère, exerce toujours une influence morale sur toute la famille. On l'appelle aîné et on le consulte souvent. La folie est un cas de déchéance.

En cas de décès du père, l'autorité passe de droit au fils aîné. En cas de minorité, c'est le frère aîné du père qui prend la place de celui-ci et exerce la tutelle.

Les enfants font partie du clan du père.

La famille comprend le père, la mère, les enfants, les grands-parents, les oncles et les tantes. La femme qui se marie entre dans la famille de son mari. Les beaux-parents, beaux-frères et belles-sœurs sont également considérés par le mari comme étant de sa famille. L'homme appelle sa propre famille ses *moandjeri*, la famille de sa femme ses *djasika*, et il en est de même de la femme : ses *moandjeri* sont les membres de sa propre famille et ses *djasika* les membres de la famille de son mari.

Voici leur nom : *ya*, grand-père, grand' mère; *tata*, père, oncle paternel; *kankai*, tante paternelle; *mama*, mère, tante maternelle; *epi*, oncle maternel; *molue*, frère et sœur; *bekire*, beau-frère, belle-sœur.

Les étrangers peuvent entrer dans la famille; ils doivent alors participer à tous les travaux de celle-ci.

Il y a également des frères de sang. L'échange de sang a lieu devant l'*ipagna* (espèce de juge). Les deux hommes sont mis en présence, une calebasse de *masanga*, dans laquelle on a préparé certains remèdes, est mise entre eux. L'*ipagna* leur fait des entailles sur la poitrine; on prend le sang, on y ajoute du *pili-pili* et on le leur fait boire avec le masanga. L'*ipagna* les déclare alors frères de sang et les prévient que le premier qui manquera à son engagement en ne recevant pas dans son village son nouveau frère mourra par les remèdes qu'il a mis dans la masanga.

Les enfants mariés forment un nouveau foyer.

Les enfants aiment leurs parents. La mère ne les perd presque jamais de vue quand ils sont petits; le père les prend dans ses bras, les caresse et joue avec eux. Les enfants vouent à leurs parents une affection réciproque même quand ils sont grands et sont déjà eux-mêmes mariés. Le père a-t-il besoin d'un service, le fils ne se fait pas prier. Les enfants habitent-ils un autre village que leurs parents, ils ne restent jamais longtemps sans aller les voir.

Les enfants respectent leurs parents et ne se permettent jamais de critiquer leurs ordres ou leurs décisions.

Les vieillards sont vénérés. Ils ne doivent avoir aucun souci pour leurs vieux jours; leurs enfants les entretiendront et les soigneront.

L'esprit de solidarité est très grand entre membres d'une même famille.

Le père est propriétaire du patrimoine et le produit du travail de ses femmes et de ses enfants lui revient. Les enfants pourtant peuvent com-

mencer à faire des économies quand ils sont encore avec leurs parents. Un champ de manioc est-il récolté, le père ne manquera jamais de donner à son fils une petite partie du produit de la vente comme paiement de son travail. Le fils a également le droit de se faire un champ de canne à sucre et de l'exploiter pour son compte. Il peut également augmenter ses économies en achetant sur le marché du masanga et autres objets et en les revendant avec profit.

Les filles, de leur côté, peuvent conserver par devers elles les cadeaux que leur font leurs amants.

Un garçon est-il tombé d'accord avec une femme pour la marier, il lui donne 5 mekange. La femme en prend 3, achète du masanga et le revend 5 mekange. Elle continue ce petit commerce lucratif jusqu'à son mariage et apporte ses économies dans le ménage.

Ainsi, au moment du mariage les époux possèdent déjà quelques économies; ils font tout leur possible pour les augmenter. La femme conserve, elle, le produit de la vente des cultures et en prend le nécessaire pour son ménage, le tout sous contrôle du mari. Chaque femme du mari fait de même. Le mari, de son côté, conserve toutes les économies qu'il fait luimême.

En cas de succession, arrive-t-il des contestations, par exemple, reste-t-il une dette à payer et les intéressés prétendent-ils qu'elle n'est pas aussi élevée que le dit le créancier, la fortune a-t-elle été gérée par l'oncle et les enfants, prétendent-ils qu'ils ne reçoivent pas tout ce qui leur est dû, le différend est porté devant le conseil des anciens. Ceux-ci tranchent après examen et mettent deux intermédiaires pour veiller à l'exécution de leurs décisions.

Une femme ne rend-elle pas entièrement à son mari la somme dont elle avait la garde et prétend-elle qu'elle n'est pas aussi élevée que l'affirment les héritiers, on a recours à l'épreuve du poison (je fais remarquer que quand je parle de l'épreuve du poison *(n'kasa)* je parle surtout du passé. Partout où l'influence du blanc a pénétré, cette coutume barbare n'est plus possible, et si elle se pratique encore c'est en cachette).

Les héritiers sont les enfants. La succession se règle comme suit : la fortune résultant des économies personnelles du père et de ses héritages est partagée à parts égales entre les enfants. La fortune réalisée par chaque femme en particulier (comme je l'ai dit plus haut) revient aux enfants nés d'elle. Si une des femmes n'a pas d'enfant, les économies qu'elle garde sont partagées par les enfants des autres épouses. Comme nous l'avons vu plus haut, la femme est propriétaire des héritages qui lui reviennent de ses parents. Cette partie de sa fortune n'entre pas dans la succession du mari.

Le mari ne laisse-t-il pas d'enfant, c'est son père qui est l'héritier ou, à défaut, ses frères et sœurs.

La situation sociale de la famille ne change pas par le fait du mariage. Le mari est-il fils du chef, il sera toujours plus considéré que les autres. Le mari a-t-il appris un métier spécial (forgeron, travailleur du bois, médecin féticheur), il aura une situation plus en vue car, disent les gens, pour connaître ces métiers il faut être plus malin que les autres. Quelqu'un sait-il faire accroître rapidement sa fortune, a-t-il beaucoup de femmes et d'enfants, sa situation n'en est que plus en vue. Quant aux femmes, elles sont toutes considérées et traitées sur le même pied. Elles sont chargées des travaux des champs, mais nullement traitées en esclaves. La vieille femme a toujours le prestige de ses cheveux blancs; elle est considérée et vénérée. Les femmes du chef seront toujours plus considérées que les autres femmes du village. Il en est de même des femmes des notables. La première femme du mari est plus considérée que ses autres femmes.

Les Lesa ont leur médecin-féticheur, leur médecin et leur guérisseur. Les deux premiers sont désignés sous le nom de *gangabuka,* le dernier n'a pas de désignation spéciale.

Le médecin-féticheur est le principal : c'est lui qui vend les amulettes et les remèdes préservatifs; c'est lui qu'on consulte si l'on veut déplacer le hameau pour cas de maladie; c'est lui encore que l'on consulte pour connaître celui qui a jeté le sort quand un décès ne paraît pas naturel. Les médecins comprennent deux catégories : la première catégorie a la spécialité des maux de tête et des maladies du sang. La deuxième catégorie celle des affections de la poitrine. Les guérisseurs sont ceux qui ont chacun une spécialité différente. On les classe à peu près comme suit : spécialité des blennhoragies et des maladies de gorge; spécialité des maladies de la peau; spécialité des blessures; spécialité des maux de ventre.

Il y a aussi des femmes qui exercent la médecine; il y en a notamment une à Tse Kwai, qui exerce plusieurs spécialités : yeux, oreilles, orchites, etc. Les remèdes sont le plus souvent des composés d'herbes et d'arbres de la forêt.

Les maladies ordinairement soignées sont celles que nous avons renseignées plus haut. Pour les grands fléaux, la variole et la maladie du sommeil, les indigènes ne connaissent pas de remède. Une autre maladie qu'ils appellent la maladie du sang *(makila),* consiste en un état où le malade a de fréquentes fièvres, il est plus ou moins gonflé, a des troubles du cerveau et le regard vague. Les *gangabuka* guérissent cette maladie en faisant sur tout le corps des incisions et en appliquant sur ces plaies leurs remèdes (un composé de différentes herbes). Il s'ensuit une transpiration abondante. Le traitement dure parfois plus d'un an et le malade guérit. Cette maladie et ces remèdes mériteraient d'être examinés, car je pense qu'il s'agit ici d'une phase de la maladie du sommeil. En effet,

cette maladie n'existait pas avant l'apparition de la maladie du sommeil et les Lesa prétendent, d'autre part, depuis qu'ils ont trouvé ce remède, que très peu de gens meurent encore de la maladie du sommeil.

Si le Lesa est malade, ses femmes le soignent. Si la fièvre le brûle et s'il se sent mourir, il fait appeler ses enfants. Ceux-ci entrent silencieusement et s'assoient par terre près de sa couche. Le moribond leur donne ses derniers conseils et les instruit encore une fois au sujet de la fortune qu'il leur laisse. Les deux catégories de médecins, parfois aussi le médecin-féticheur, sont appelés alors à son chevet. Ceux-ci ayant vu que tout espoir est perdu, se retirent et déclarent aux enfants que leurs remèdes ne pourraient plus le guérir et que, par conséquent, ils ne veulent pas manger leur fortune pour rien.

Les femmes et les enfants assistent en silence aux derniers moments du malade. Ils ne mangent plus et ne parlent plus, mais les hommes boivent du masanga.

Trop souvent les membres de la famille prétendent que la mort n'est pas naturelle, mais qu'elle est due à un sort qu'on a jeté. On va alors trouver le chef qui fait venir le médecin-féticheur et lui demande d'indiquer celui qui a jeté le sort.

Le féticheur arrive porteur de sa corne d'antilope, contenant le remède qui lui révèlera le coupable. Il reste trois jours dans le village, se fait payer une somme d'environ 50 mekange et se fait donner des poules. Il dit alors au chef qu'il connaît le coupable et qu'il le lui désignera en route. Ils s'éloignent ensemble et le féticheur nomme alors celui qui a jeté le sort, d'ordinaire quelqu'un qu'il sait être en désaccord avec la famille du défunt. Comme preuve, il donne du poison à une poule qui meurt toujours. Le chef retourne alors au village, coupe une feuille de bananier et la jette sur la case de l'accusé. Celui-ci vient s'informer du motif et on lui fait savoir de quoi il est accusé. S'il proteste de son innocence on lui dit : « C'est bien, on verra : tu boiras du *n'kasa* (poison). »

Souvent l'inculpé, fort de son innocence, se soumet à l'épreuve et succombe. Mais souvent aussi, il ne se soumet pas de suite et va trouver un autre féticheur pour savoir s'il mourra du poison. La réponse est presque toujours affirmative, mais le féticheur conseille de payer à la famille.

Quoi qu'il en soit, la famille veut être payée, à moins que l'accusé n'établisse son innocence par l'épreuve du poison. En cas de refus de payer, il est tué par la famille du défunt. Actuellement la plupart des chefs s'opposent à l'épreuve du poison en disant qu'ils n'ont déjà pas trop d'hommes dans leurs villages. D'un autre côté, on craint que le fait ne vienne à la connaissance du blanc (et la loi est sévère en cette matière). La coutume n'en existe pas moins, mais elle a changé de forme : au lieu d'administrer le poison à l'inculpé on le donne actuellement à son chien.

Aussitôt l'homme mort, les pleurs commencent; ce sont des gémissements et des lamentations. Les femmes procèdent à la toilette du défunt; elles le lavent et lui coupent les ongles. Un autre membre de la famille lui arrange les cheveux. Enfin tout le corps est peint en rouge avec du *n'gula* et déposé sur une natte mise à terre. Les pleureuses et les pleureurs s'assoient autour. Tout le village, les connaissances des environs, se joignent bientôt à eux.

Les *miele* (menuisiers), avertis, fabriquent entre temps le cercueil, qui consiste en un tronc d'arbre creusé. Le cercueil une fois prêt, on y dépose le cadavre; on met d'abord des étoffes et on le recouvre également d'étoffes. Une fois cette cérémonie terminée, les pleurs mêlés de danses se continuent pendant deux jours.

L'enterrement n'est accompagné d'aucune cérémonie. Le troisième jour après la mort, les parents enlèvent nuitamment le cercueil et vont l'enterrer en un endroit de la forêt qu'ils connaissent seuls; parfois aussi le mort est enterré dans sa case. Après l'enterrement, les pleurs cessent dans le village. Les membres de la famille continuent encore à pleurer le mort les matins et soirs pendant cinq jours. Si le défunt était marié, ses femmes le pleurent pendant trois mois, le matin et le soir.

Les proches parents du défunt portent le deuil pendant trois ou quatre ans, pendant deux ou trois ans, suivant la qualité du disparu : ils ne peuvent pas manger de *schikwangues;* les hommes se rasent la tête et se peignent le corps en blanc, pendant ce temps ils revêtent justement le nécessaire pour cacher leur misère. Quand approche la fin du deuil, ils se lavent et se peignent le corps en rose avec de la terre.

Ce deuil, presque généralement observé anciennement, l'est beaucoup moins actuellement et la jeune génération l'abrège, surtout en ce qui concerne le coloriage du corps.

Les cérémonies qui accompagnent la mort et les funérailles des grands chefs de la région sont quelque peu différentes de celles décrites plus haut.

Lorsque le grand chef est malade, on garde le plus grand secret autour de sa maladie; seules ses femmes et les membres de sa famille sont au courant ainsi que les médecins qui le soignent.

Si la fin approche, on avertit les *miele* (menuisiers) qui fabriquent le cercueil en secret et le tiennent prêt. Une fois que le chef a expiré, les femmes procèdent à sa toilette et les *ka* sont avertis.

Les *ka* constituent une caste qui a dans ses attributions l'enterrement des grands chefs. Parmi eux, se trouvent les *vanchu*, qui sont chargés de l'exécution des esclaves sur la tombe des chefs.

Les *ka* procèdent à la mise en bière et à l'enterrement; aucun membre de la famille ne peut y assister. L'emplacement où est enterré le défunt leur est indiqué après.

Les grands chefs de la région sont enterrés à un même emplacement, en dessous du lit d'un petit ruisseau. Les grands chefs des Lesa au sud de Tolo (famille Ekutupantian); ils sont enterrés en dessous de la Be-kele, petit affluent de la Mosandja, à une demi-heure au sud du village de Kulumba. Pendant que les *ka* s'occupent des funérailles, les membres de la famille vont capturer les esclaves qui devront être sacrifiés sur la tombe.

Jusque-là rien ne révèle le décès du chef et tout le monde le croit malade dans sa case. Mais dès qu'on s'est assuré de la possession des esclaves et que les funérailles sont terminées, la nouvelle est répandue et le deuil commence dans tous les villages de son territoire; les danses s'ouvrent et tout autre travail cesse.

Tous ceux qui ont intérêt à garder leurs poules vont les cacher dans la forêt, les chiens sont enfermés, car depuis le moment où le chef est mort jusqu'à celui où il est remplacé, tout ce qui court dans le village est propriété de tous et on peut tuer et manger tout ce qu'on rencontre sans que le propriétaire puisse demander une indemnité ou provoquer une dispute.

Cet état de choses dure parfois des mois et ne cesse que quand tous les villages sont allés auprès du nouveau chef avec des calebasses de *masanga* et que celui-ci a enfin déclaré que le travail des champs peut recommencer. A la mort du chef l'autorité passe à l'aîné de la famille, frère aîné ou, à son défaut, fils aîné. Les esclaves sont sacrifiés sur la tombe des chefs par les *vanchu*, et tués à coups de bâton.

Sacrifie-t-on de nos jours encore des esclaves sur la tombe des grands chefs? Je ne puis rien affirmer à ce sujet : les grands chefs ne meurent pas tous les jours, une active surveillance est en tout cas recommandée en cas de décès de l'un d'eux.

Le mort une fois enterré, on le laisse en paix; aucun objet, aucune offrande, aucune victuaille n'est déposée sur la tombe.

Il n'arrive de changements dans la famille que quand le disparu est le père de famille. D'ordinaire, les veuves retournent dans leur propre famille et les enfants mineurs suivent leurs mères. Il arrive aussi, quand la mère a de grands enfants, qu'elle reste avec ceux-ci dans le village de son mari. Dans le cas où la veuve retourne à ses parents, la dot payée lors du mariage retourne au frère du défunt si la veuve se remarie. A défaut de frère, la dot retourne aux enfants mâles.

Les enfants appartiennent, comme je l'ai dit, au clan du père; aussi quand ils sont devenus grands ils retournent dans le village du père. Lors des fiançailles des orphelines, c'est à l'oncle que la dot est payée ou, à son défaut, au frère de la fiancée.

J'ai dit plus haut que toutes les économies faites ensemble par le père et la mère reviennent de droit aux enfants. Quand, après le décès, la

femme retourne dans sa famille, elle doit donc d'abord remettre ses économies. Que cette somme soit reprise par l'oncle, qui doit la conserver comme tuteur, ou que ce soient les enfants eux-mêmes qui la reçoivent, ni les uns ni les autres n'omettent jamais d'en remettre une bonne partie à la femme : c'est là un don qui est de coutume, mais non un droit.

IV. CROYANCES & PRATIQUES RELIGIEUSES

Les Lesa croient à l'existence d'un esprit dans tous les êtres animés. Ils appellent l'esprit *Eti* ou *Keti*. L'esprit quitte le corps définitivement à la mort. Pendant la vie, il ne peut quitter le corps, mais il peut être double et résider, en même temps, dans le corps de l'homme et celui d'une bête.

L'homme une fois mort, son esprit peut se manifester d'une manière invisible ou sous différentes formes. Le sommeil, le rêve, etc., ne jouent aucun rôle dans la vie religieuse.

Les Lesa n'honorent pas leurs ancêtres, ils ne les connaissent pas. Rencontrent-ils sur leur route des tombes, ils font un détour pour ne pas marcher dessus. Pour les grands chefs de la région, on entretient, autour du lieu de leur sépulture, de nombreux sentiers pour leur permettre de se promener. Ces sentiers sont nettoyés de temps en temps. Anciennement le nettoyage de ces sentiers était toujours accompagné du sacrifice d'un esclave.

Quand cette pratique n'a plus été possible par suite de la pénétration européenne, c'est une chèvre qui a remplacé l'esclave. La chèvre, une fois tuée, était mangée par les hommes qui nettoyaient les sentiers. Actuellement, qu'il n'y a plus de chèvres dans la région, on tue à cet occasion des canards.

Les grands chefs des Lesa au sud de Tolo (famille Ekutupantian) sont enterrés à Kulumba. Ce sont les *ka* de ces villages qui ont la garde de leurs tombes. Les membres de la famille ne peuvent, de leur vivant, passer par ce village.

Aucune divinité, aucun esprit ne s'incarne dans un objet ou n'a même de représentation matérielle. Les petites statuettes en bois ou en terre cuite ne sont nullement des divinités ou la représentation de la divinité. Elles ne servent à rien d'autre qu'à renfermer certains remèdes *(kisi)* composés par le féticheur. Au sud, au poste de Tolo, on ne trouve plus que fort peu de ces statuettes; il y en avait cependant autrefois assez bien chez les Basakata de Nioki.

En dehors de cela, les Lesa ont de nombreux fétiches ou *kisi*, comme ils les appellent. Les *kisi* sont fabriqués par les féticheurs, qui leur attribuent une certaine puissance. Ces *kisi* tiennent leur puissance non du

féticheur, mais des plantes mêmes et des objets dont ils sont le composé. Ces plantes et ces objets eux-mêmes tiennent leur puissance de l'être suprême *(Kebuya)*, qui est tout-puissant et qui attribue à certaines plantes et objets la puissance de tuer (poison), à telles autres la puissance de guérir, à telles autres encore la puissance de préserver. Les féticheurs ne transmettent eux aucune puissance aux *kisi*, mais ils possèdent les secrets de la nature et connaissent les vertus des plantes.

Les *kisi* sont suspendus au corps ou bien suspendus ou posés en certains endroits. Il y en a pour la guerre, la stérilité des femmes, etc.

Un *kisi*, que j'ai remarqué dans presque tous les villages, consiste en un pot contenant une matière grisâtre et un squelette de serpent. Ce pot est planté au milieu du village et entouré de quelques plantes. C'est, me dit-on, un fétiche contre les serpents et la foudre. Quand le féticheur vient faire ce *kisi*, il appelle tous les habitants, leur fait des incisions sur les bras et leur inocule un peu de cette matière. Quand les gens ainsi inoculés partent pour un voyage, ils ne mourront pas en cours de route de la morsure d'un serpent ou ne seront pas frappés par la foudre. Il y a des *kisi* identiques contre les éléphants, les buffles, les léopards.

Les grands chefs ont des *kisi* pour le léopard, c'est-à-dire que grâce à eux, les léopards sont à leur service et exécutent leurs volontés. Ces léopards, m'explique-t-on, restent dans la case du chef dans un panier, sous forme de petits vers. Les gens d'un village ne veulent-ils plus écouter le chef, celui-ci prend ses *kisi* et un de ces vers et lui dit d'aller dans un tel village et d'y prendre des gens. Le petit ver devenu léopard, s'en va où on lui a indiqué et exécute la volonté du chef. Il ne touchera pas aux gens d'autres villages.

Le jeune homme ne peut manger ce que son père ne mange pas, sinon il deviendra malade. Il ne peut non plus, les jours fériés *(belombe na pek wa)*, qui reviennent tous les quatre jours, manger dans la hutte des femmes qui font un *kisi* appelé *mowonge* (espèce de *kisi* fait de terre, qu'on doit se frotter sur le corps comme préservatif pour toutes sortes de maladies). Il doit éviter de marcher dans le *m'paw*, espèce de terre noire, qui se soulève à la fin de la saison des pluies en certains endroits (termitières), sinon il aura mal aux pieds et le pied de son frère se gonflera. Celui qui voudra se servir du *kisi* contre la pluie doit, quand le féticheur fait le *kisi*, rester pendant neuf jours sans boire de l'eau, faute de quoi le *kisi* sera impuissant. Les Lesa ne veulent pas non plus que quelqu'un prononce le nom de leurs morts. En dehors de cela, aucun jeûne, aucune pratique austère.

Comme je l'ai dit déjà, les Lesa croient au totémisme. L'esprit peut être double et résider en même temps dans le corps de l'homme et dans celui d'une bête. Quantité de femmes et d'hommes se croient éléphants ou pour mieux traduire, « se promènent éléphant ».

Ils disent que si l'éléphant double de cette personne est blessé, ils ont eux-mêmes la même blessure. On m'a cité des exemples. La femme de mon cuisinier a une inflammation à l'œil; cette femme se promène éléphant et est malade parce que son double (son éléphant) s'est blessé à l'œil en forêt. Cet éléphant vient-il d'être tué, la personne meurt en même temps. Me trouvant un jour à Belewe, des éléphants étaient près du village et mes hommes demandèrent de leur faire la chasse. Le chef qui était près de moi me demanda de ne pas l'accorder parce que, disait-il, il n'avait déjà pas trop de gens dans son village. L'éléphant doublé d'un esprit humain est très malin et au moindre danger il change de forme. Parfois, on entend le bruit d'un énorme éléphant et une fois venu tout près, il n'y a plus rien et on voit une petite bête qui détale à toute vitesse.

Les indigènes disent que, quand ils tuent un homme éléphant, ils ne s'y trompent jamais; la chair du dos est bien de l'éléphant, mais la poitrine est celle d'un être humain; aussi n'y touchent-ils pas.

Très souvent le féticheur, quand il exerce son métier, fait force gestes, consulte, par exemple, sa corne d'antilope pour connaître celui qui est coupable d'avoir jeté un sort, plante cette corne en terre, danse au-devant et se livre à quantité de contorsions. Un homme possède-t-il des *kisi* contre la pluie, il fera de grands gestes pour éloigner la pluie en indiquant aux nuages la direction à prendre.

D'autres vont chercher chez le féticheur des *kisi* pour attirer les oiseaux. Porteurs de ces *kisi*, ils vont appeler les oiseaux avec un sifflet et leur indiquent l'arbre où ils veulent qu'ils construisent leur nid.

Les Lesa n'adorent aucun être matériel ou immatériel. Il n'y a d'ailleurs chez eux aucune représentation matérielle d'un être surnaturel.

Il n'existe aucun culte des phénomènes physiques ou des forces de la nature. Le feu, l'eau, la foudre, les astres, le soleil même laissent le Lesa indifférent. Il n'en est pas de même de la lune : celle-ci apparaît, grandit, diminue et disparaît à nouveau. Elle a ses caprices : l'un apporte la pluie, un autre la sécheresse, un autre des maladies. Les jours de la nouvelle lune les chefs sortent le tambour d'alarme et frappent trois coups secs et espacés. Le soir, les danses commencent frénétiquement avec accompagnement des tambours et les hommes vident une dame-jeanne de *masanga*. Le lendemain, personne ne travaille, mais on se livre parfois à des jeux.

Le Lesa croit à l'existence de son âme ou esprit. Tous les hommes comme tous les êtres animés en ont une, ils l'appellent *eli*. L'âme survit au corps et le quitte à la mort, mais où va-t-elle? Mystère ! personne ne le sait. Une chose est certaine pour eux, c'est qu'elle existe et peut se manifester aux vivants. Les légendes à ce sujet sont multiples et la

croyance aux fantômes et aux revenants est générale. Ils appellent les fantômes *kakala*, *mekwe* ou *bekari*.

Vous entendez, me dit-on, dans le chemin un homme qui vous appelle, et au moment de vous approcher de lui il disparaît sans raison. Au même moment, vous tombez à la renverse, vous êtes pris de frissons et presque à la mort quand on vous ramène au village. Vous avez fait la rencontre d'un *kakala*. Tebe, chef de Belewe, me raconte à ce sujet l'aventure qui lui est arrivée personnellement : quelque temps après la mort de son père, le bruit s'étant répandu que le blanc voulait venir s'emparer de sa femme, il s'enfuit en toute hâte avec quelques gens vers le village de Bombeyo quand, tout à coup, il entend la voix de son père qui l'appelle : « Tebe, Tebe »; il s'arrête et répond : « Me voici ! » Pendant ce temps, ses compagnons ayant reconnu la voix du mort, s'enfuient à toutes jambes. « Où allez-vous? » reprend la voix. « Je me rends à Bombeyo, répond Tebe, parce que le blanc veut capturer ma femme. » « Vous n'êtes qu'un poltron », reprend le mort, « avez-vous jamais vu que de mon vivant j'ai fui ? Ou croyez-vous que le blanc va retourner en Europe parce que vous fuyez? Retournez dans votre village. » Au même moment, Tebe tombait à la renverse et, retourné dans son village, il n'a plus jamais fui le blanc.

Anciennement, quand les hommes étaient partis en guerre, il arrivait souvent qu'une femme voulant rentrer dans sa case y trouvât son mari assis près du feu. Effrayée, elle appelait les voisins, mais quand ceux-ci accouraient, il n'y avait plus personne. Plus tard, quand les hommes revenaient de la guerre, on apprenait que celui-là qui avait été vu dans sa case avait été tué.

Souvent aussi, me dit-on, les esprits reviennent sous forme de cochons, pour ravager les plantations. On les reconnaît à leurs cris et il est bon d'éviter leur rencontre.

Un Lesa me raconta que les premiers blancs qui sont venus dans leur contrée ont été pris par leurs anciens pour des *kakala*, mais des *kakalas* méchants, qui ne connaissaient plus leur langue ni leurs coutumes. A leur approche, on devait fuir. Là où ils avaient logé, on ne pouvait plus aller pendant longtemps. La partie du village où ils avaient campé devait être abandonnée, sinon il serait arrivé malheur aux habitants.

Le Lesa a une âme. Où réside-t-elle pendant son sommeil ? il ne le sait. L'âme pour lui est cette ombre qui le précède ou le suit quand il marche; cette chose qu'il voit mais ne peut saisir : c'est, en effet, sous cette forme visible mais insaisissable que le *kakala* se manifeste. Où va-t-elle après la mort? Il ne le sait, mais il est généralement admis que ces ombres ont de grands villages dans la forêt, où les morts sont enterrés en masse. On appelle ces lieux les *djimis*.

La croyance veut que les âmes continuent, dans les *djimis*, la vie qu'elles mènent sur la terre, mais elles sont immortelles.

Le Lesa est monothéiste, il croit à l'existence d'un seul Dieu tout-puissant, créateur de toutes choses. Il s'appelle Kebuya. Certains composés de plantes et d'objets faits par les *kangaboka*, dépositaires des sciences des ancêtres, ont le don de tuer, de guérir ou de préserver par la puissance qui leur est donnée par *Kebuya.*

Personne n'a jamais vu *Kebuya*, personne ne sait où il reste, ni quelle forme il a. Dieu ne se manifeste aux vivants que par ce qu'il a créé. Il est bon à juger, d'après toutes les bonnes choses qu'il a faites pour l'homme. Il ne s'occupe des êtres que dans l'autre vie où il règle leurs différends.

Le Lesa croit à toutes ces choses, mais ne s'en occupe pas davantage. Voit-il des phénomènes, qu'il ne peut s'expliquer, il dit tout simplement : C'est l'œuvre de *Kebuya.*

Le Lesa a la notion du bien et du mal. Il sait parfaitement qu'il n'est pas bien de tuer ou de voler, mais il ne suit pas toujours en cela la voix de sa conscience.

Entre eux, les hommes sont assez fidèles à leurs engagements. L'un d'eux prête-t-il à son camarade une certaine somme, il sait parfaitement qu'elle lui sera rendue. Mais il n'en est pas toujours ainsi quand le Lesa espère qu'il ne rencontrera plus son prêteur. Ainsi, par exemple, si vous êtes de passage dans un village qu'il faudra quitter le lendemain et qu'un de vos hommes donne une brasse d'étoffe pour lui procurer un objet, très souvent l'indigène prendra la marchandise et ne se montrera plus. Votre homme est privé de sa brasse d'étoffe.

Le Lesa n'a pas toujours scrupule de voler une poule à son voisin, ou de pénétrer dans la case d'un absent et de faire main basse sur ce qu'il voit.

Les Lesa ont une certaine pudeur; ainsi jamais les hommes et les femmes ne se baignent ensemble. Au moindre bruit suspect, les femmes se voileront chastement et pousseront des cris. Une jeune fille ne permettra jamais qu'un jeune garçon, membre de sa famille, vienne où elle se lave. Mais tout cela n'est que superficiel; nous avons vu plus haut combien est facile la conquête d'une femme.

Le remords est, je crois, un sentiment inconnu du Lesa. Il a parfois de la crainte, — du remords, jamais.

Le sentiment de la charité ne lui est pas inconnu pourvu qu'il s'agisse d'un homme de sa race. Il aide volontiers son voisin et aidera un camarade plus faible à porter une charge qui est trop lourde. Un homme va-t-il dans un autre village que le sien, il y trouvera nourriture et logement.

Mais l'étranger qui vient chez eux est-il d'une autre race — par exemple, appartient-il aux Kundu, qui leur faisaient jadis la guerre — non seulement il ne trouvera pas de nourriture, mais encore heureux peut-il s'estimer s'il quitte vivant leur territoire.

Le Lesa n'a aucune idée sur la fin du monde, ni sur l'éternité; sa con-

ception ne va pas jusque-là. Il est plus ou moins fataliste. Pour certaines choses auxquelles il ne peut porter remède, par exemple, d'un homme tué en guerre, il dira : C'est l'affaire de Dieu. Mais un homme meurt-il d'une maladie qu'il ne peut expliquer ? Il prétendra aussitôt que le décès provient d'un sort qu'on lui a jeté. Il n'y a aucune manifestation de la religion, ni dans la vie privée, ni dans la vie sociale.

En dehors de quelques jeux et danses les jours de la nouvelle lune, il n'existe ni rites ni cultes. Le Lesa croit en l'existence d'un seul Dieu parce qu'il y a quantité de choses qu'il ne peut s'expliquer et que les anciens lui ont dit que tout cela était l'œuvre d'un être suprême appelé *Kebuya*. Mais ni loi ni prêtre ne l'oblige à l'adorer ni à lui faire de sacrifices.

Il n'existe pas de sociétés religieuses secrètes.

En dehors de l'être suprême *Kebuya*, il n'y a aucune divinité, pas plus qu'il n'y a de temples.

Comme il n'y a ni rites ni cultes, ni divinités ni temples, il n'y a pas non plus de prêtres.

Il y a les féticheurs, et nous savons quel rôle ils jouent dans la vie privée. Dans la vie sociale, ils sont la cause de discordes et de rixes parce que, souvent, ils rejettent la responsabilité d'une calamité quelconque sur tel ou tel village.

V. VIE INTELLECTUELLE

L'écriture n'existe pas. Parfois si l'indigène veut annoter quelque chose, compter par exemple les mois de grossesse d'une femme, il fait des entailles dans un bâton qui est placé au-dessus de sa case.

Le langage par signes existe. Ainsi, le guide d'une caravane barrera avec quelques herbes les sentiers qui ne doivent pas être pris.

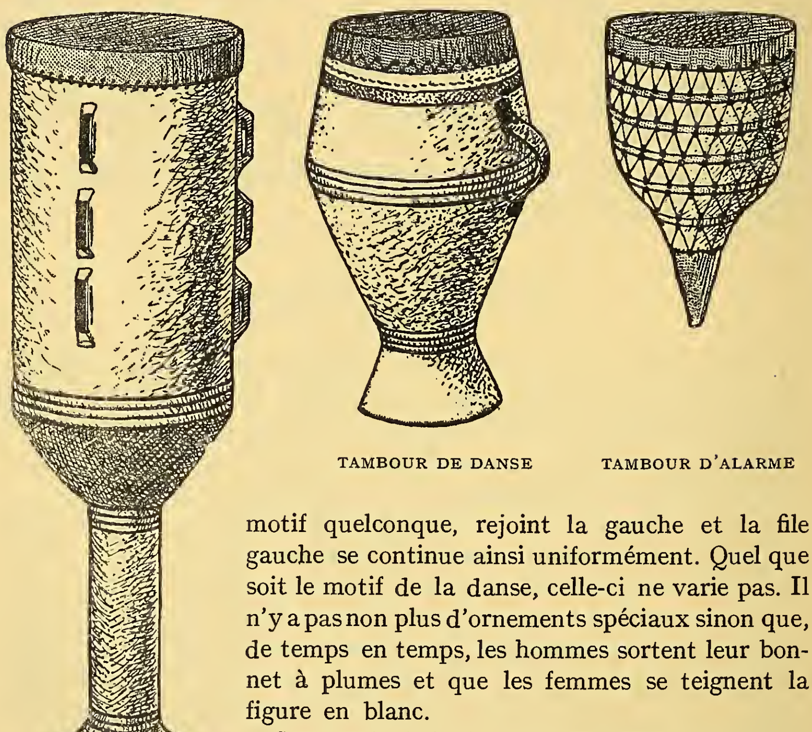
Dans les villages près du chimbeck du chef, un petit tambour d'alarme est suspendu. Au moindre danger, le premier homme venu court au tambour et frappe trois coups secs. Comme ce tambour n'est jamais employé dans d'autres circonstances, tout le monde sait ce que cela veut dire. Le tam-tam télégraphe n'existe pas. Le Lesa parle une langue qui lui est propre, et dont la prononciation est extrêmement difficile à saisir. La langue se rapproche de celle parlée par leurs voisins ouest, les Wadia, mais est totalement différente de la langue Kundu et Tumba.

Je n'ai pas rencontré la moindre peinture.

Les Lesa se livrent souvent à la danse sans qu'il y ait pour cela une raison déterminée. Leurs danses ne sont ni intéressantes ni variées. Les hommes dansent d'ordinaire avec accompagnement du tambour. Les joueurs se tiennent debout, le tambour entre les genoux; les danseurs

leur font face et forment un demi-cercle. En observant une cadence régulière, ils avancent un peu et reculent en tapant régulièrement dans les mains. A tour de rôle, un des danseurs s'avance vers les joueurs en faisant quantité de contorsions du ventre, des hanches et des cuisses. Tout en dansant, les hommes chantent. Parfois aussi les hommes et les femmes dansent ensemble. La ligne des danseurs et des danseuses est alors opposée; la danse est identique à celle décrite plus haut. Le danseur qui s'avance va faire sa révérence à une danseuse qui, elle, à son tour, s'avance vers le danseur.

Pour les danses des femmes seules, qui sont les plus fréquentes, il n'y a pas d'accompagnement du tambour. Elles se rassemblent, forment une chaîne en plaçant les mains sur les épaules les unes des autres et commencent la danse en l'accompagnant d'un chant. La danseuse qui est à droite se détache, exécute un pas en chantant un couplet sur un



TAMBOUR DE DANSE — TAMBOUR D'ALARME

TAMBOUR DE CHEF

motif quelconque, rejoint la gauche et la file gauche se continue ainsi uniformément. Quel que soit le motif de la danse, celle-ci ne varie pas. Il n'y a pas non plus d'ornements spéciaux sinon que, de temps en temps, les hommes sortent leur bonnet à plumes et que les femmes se teignent la figure en blanc.

Comme je l'ai dit, tout en dansant, hommes et femmes chantent. Il n'est pas rare non plus d'entendre chanter un homme qui fait seul sa natte ou une femme en train de fabriquer sa chickwangue. Mais tous ces chants semblent plutôt des complaintes que des chants.

L'objet du chant est presque toujours un fait du jour : un blanc qui passe, par exemple, ou bien les vertus ou les défauts d'un homme ou d'une femme.

Est-on en embarcation? Les pagayeurs chantent presque tout le temps. Quoique la mélodie ne change guère, l'objet de leurs chants varie souvent : tantôt, tout en chantant, ils expriment le désir d'avoir beaucoup à manger, d'avoir du sel, etc. Tantôt, en passant près d'un village, ils annoncent quel blanc passe et où il se rend.

Les principaux instruments de musique sont :

Djeme, tambour de danse, une peau d'antilope, tendue au-dessus de la cavité faite dans une bille de bois (voir fig.); le joueur debout tient le tambour entre les jambes et frappe la peau tendue avec les phalanges;

Monkita, tambour de chef, de forme différente du premier, ayant un long pied (voir fig.); les grands chefs de la région ont seuls le droit de posséder ce tambour;

N'dweie, tambour d'alarme (voir fig.). Le tambour est pendu près de la case du chef et sert à donner l'alarme. On y frappe trois coups secs et espacés au moyen d'un bâton qui pend toujours à côté;

Kassanje, une planchette creuse, faisant l'office de caisse de résonnance. Sur la planchette cinq ou six lamelles de fer parallèles, maintenues par un fil de fer et légèrement relevées par une baguette. Se joue avec les pouces;

Lokomo, instrument à corde;

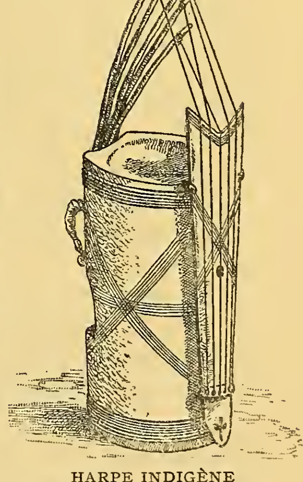
Bosako, hochet;

M'pongo, trompe.

Le soleil, la lune, les astres ont leur nom, mais le Lesa ne se fait au sujet de leur mouvement aucune idée.

Le soleil *(itali)* se lève d'un côté du ciel et disparaît de l'autre. Où va-t-il? On ne peut le dire. Le soleil qui se lève le lendemain de nouveau à l'est est-il le même? On ne sait. La lune *(ebali)* naît, grandit, diminue et meurt pour réapparaître. Comment cela se fait-il? Le Lesa ne s'en fait pas une idée.

Les astres *(niene)* sont là, tous les soirs, par quantités innombrables. Qu'est-ce que cela? Il l'ignore.


HARPE INDIGÈNE DES PEUPLADES BATÉLIS

Bref le Lesa constate toutes ces choses sans s'en occuper davantage. La constellation de l'Orion *(moindu)* attire seule son attention, après la lune. C'est elle qui détermine l'année indigène. La foudre *(n'gari)* est un mauvais esprit *(n'doki)*, dont ceux qui possèdent des *n'kisi* se servent pour nuire. La pluie

(m'vula) tombe d'en haut, mais n'y retourne pas. Le vent *(pepe)* est le compagnon de la pluie. Voilà en quelques mots la cosmographie Lesa.

Le système de numération est décimal. Il va jusqu'au multiple de mille. Voici comment les chiffres sont énoncés :

1 = *emo,*	20 = *maon,*	200 = *kama ipe.*
2 = *ipe,*	30 = *masa,*	300 = *kama isa.*
3 = *isa*	40 = *mune,*	1,000 = *kutu.*
4 = *ine,*	50 = *motian*	2,000 = *kutu ipe.*
5 = *witia,*	60 = *mosan,*	
6 = *esambeo,*	70 = *mi ipe*	
7 = *assau*	80 = *nsan.*	
8 = *nana,*	90 = *livua.*	
9 = *ivua,*	100 = *huma.*	
10 = *djumi*		

Le Lesa compte, comme nous, sur ses doigts, mais d'une façon différente.

Exemples : 1, fermez le petit doigt de la main gauche avec le pouce de la main droite; 6, placez les deux mains l'une à côté de l'autre, les doigts de la main gauche et le petit doigt de la main droite levés, les autres doigts fermés; 10, joindre les deux mains les doigts levés.

Le Lesa se sert encore, pour compter, de baguettes. Doit-il, par exemple, compter les huttes d'une agglomération, il passera devant toutes les huttes et prendra pour chacune une baguette. Quand il a fini, il compte ses baguettes de la manière suivante : Il pose cinq baguettes à terre et à côté cinq autres, il réunit alors les deux et a un tas de dix. Il place de cette façon toutes ses baguettes par dix. Cette opération terminée, il joint le premier et le deuxième paquet de dix, puis le troisième et le quatrième. Ensuite, il réunit ces deux tas de vingt et ajoute le cinquième paquet de dix. Il a un tas de cinquante. Il fait un nouveau tas de cinquante et le joint au premier. Il obtient cent. Enfin, après toutes ces différentes opérations, il pourra vous dire combien il y a de huttes.

Le Lesa ne s'occupe pas des routes ni d'autres travaux. Y a-t-il une petite rivière trop profonde pour passer à gué, il jette un arbre au-dessus et le pont est terminé. Les Bandzali, pour faire un transport, pour se rendre d'un village à un autre, ou pour aller à la pêche, se servent de pirogues. Ces embarcations sont taillées d'une seule pièce, dans un tronc d'arbre. On les manie au moyen de pagayes. Ils ne possèdent que de petites pirogues, il est rare d'en rencontrer une assez grande pour permettre à un blanc de voyager.

Les Lesa ne possèdent aucun moyen de transport sur terre; il n'y a d'ailleurs d'autres routes que les sentiers indigènes. Tout le transport se fait donc à dos d'hommes.

Le Lesa compte par saison de pluies *(m'vula)*, c'est son année; et par lune, ce sont ses mois. Il ne pourrait nous dire combien il y a de lunes dans une année, mais il sait très bien que quand la constellation de l'Orion occupe , le soir, telle position, il y a une année de passée, que la saison des pluies va finir et qu'il doit s'apprêter à aller faire son sel végétal. Il ne connaît pas la semaine. Toutefois, les villages le plus souvent en relation avec les postes de blancs commencent à compter par *lobingo* (dimanche). Il n'a pas d'heure, mais on vous montre la position du soleil, ou on se sert de certaines expressions : quand le coq chante, vers 4 heures du matin; *n'zine*, vers 8 heures; *oibili*, vers 10 1/2 heures; *pomute*, vers midi; *ikwe*, dans l'après-midi.

Les Lesa conservent très peu de souvenirs historiques. Ils ne savent si leurs ancêtres ont jadis habité d'autres parties du Congo et s'ils sont immigrés. Ils se souviennent seulement de ce que leurs ennemis les plus redoutables étaient les Kundu, qui, à différentes reprises, leur faisaient la guerre et amenaient des gens en esclavage. Aussi conservent-ils contre cette tribu une rancune qui n'est pas encore éteinte.

Le souvenir de leurs chefs ne remonte guère au delà de vingt ans et encore à peine peut-on reconstituer leur organisation depuis l'époque de l'occupation européenne (1893).

Vers ce temps, il y avait cinq grands territoires :

1º De Nioki à Mushie, entre le Kasaï et la Lukenie, qui avait pour cheffesse Mossika;

2º Un territoire allant de là jusqu'au village de Mossika, près de Kutu;

3º De Mossika (Kutu) jusqu'à la Mokaw, non compris les Bandzali et la chefferie actuelle de Tshonkono; chef, Ekutupantian;

4º De la Mokaw à la Lekore (Batete), ainsi que les Bandzali; chef, N'zore;

5º Les Bobaies; chef, Monve.

Ces grands territoires étaient à leur tour divisés en plusieurs fiefs, à la tête desquels se trouvaient des membres de la famille des chefs ou des hommes dévoués.

Mossika, après quelque résistance à l'occupation européenne, fit sa soumission à l'État en janvier 1899, au village de Panza (entre Nioki et Mushie); mais, après quelques années (1902-1903), elle se rebella et commit depuis lors plusieurs actes de brigandage. Elle put enfin être arrêtée en 1909.

Ekutupantian.—Cette famille, qui était à la tête des Lesa, entre Mossika (Kutu) et la Mokaw, comprenait : à Ilombe, Bogniegnie; à Sescre (actuellement Gamba), Mokaw et après lui Diapoli; à Wanyeti, Intite, et à Ebre, Blememi. Ekutupantian mourut, il y a dix ans, à Mushie (village dépendant actuellement de la chefferie de Belewe) et l'autorité passa à son frère aîné, Bogniegnie, d'Ilombe. Celui-ci ne lui survécut que deux ou

trois ans. Étant venu s'installer à Mushie, il tomba malade et se fit soigner à Belewe. Quelques temps après, voulant regagner le village d'Ilombe, il fut pris par un léopard. Intite lui succéda et est mort il y a environ quatre ans à Wangeti. Depuis lors, c'est Blememi de Ebu qui est le chef de la famille et, comme celui-ci refuse de se mettre en relations avec les blancs, l'autorité a été conférée à son frère Diapoli de Gampa, qui est investi depuis juin 1909.

N'Zoro. — Les Batete, les Bandzali et la chefferie actuelle de Tshonkono étaient aux mains des N'Zoro. Cette famille comprenait : N'Zoro de Taemonkene (village qui était situé entre Bombeo et Monto); N'Zoro de Mushie (village situé sur le plateau de la ligne de faîte); Mosidju, établi à Tse Moledi; N'Zoro, établi à Evu; Modjedjibele, chef de Tenele; Bitere à Botwala, et Mosidja ou Bekera à Tshonkone. N'Zoro de Teamonkene est mort il y a environ douze ans et, depuis lors, l'autorité a passé à N'Zoro de Mushie. N'Zoro d'Ebu, Mondjedjibele de Tenele et Bokera de Tshonkono sont des chefs investis.

Momve était le dernier grand chef des Bobaies. Son village Belipeke, situé à deux heures au nord de Tolo, a actuellement disparu.

Le Lesa ne connaît réellement bien que les environs de son village, dans un rayon de 3 à 4 heures. Au delà, il ne connaît plus que les routes principales, telles que celles conduisant au poste du blanc, aux rivières Kasaï ou Lukenie. En dehors de cela, il connaît le Kasaï et la Lukenie. Il sait également qu'Inongo se trouve sur une eau plus grande, qu'il y a un grand village de blancs, qu'ils appellent Kintambo (Léopoldville), enfin que les blancs habitent un pays très loin qu'ils appellent M'Putu. Je ne leur connais pas d'autres connaissances géographiques. Quoique le Lesa vous montre très bien dans quelle direction se trouve un village, je n'en ai pas rencontré qui puisse me dessiner une route.

Le Lesa a une bonne mémoire, surtout quand il s'agit d'une chose qui l'intéresse ou qui l'a frappé. Un homme racontera avec beaucoup de détails l'arrivée des premiers blancs au Lac et que leur petit steamer s'est arrêté au village d'Inunu. Ayant laissé voir plusieurs photographies d'anciens, il me montra le portrait de Stanley comme étant à bord de ce steamer. Il parlait donc du voyage de Stanley et de Delcommune. Plusieurs autres m'ont raconté, avec précision, des faits qui se sont passés il y a des années, mais quand on leur demande combien d'années se sont écoulées depuis, ils ne peuvent vous répondre.

Le Lesa a-t-il une imagination fertile? Je ne le pense pas. Les faits qu'il vous raconte sont dits brièvement et sans détails imaginaires. Il y a bien quelquefois des exagérations, mais il diffère beaucoup en cela du Kundu. Lui parle-t-on de l'Europe, d'une ville de grandes maisons à étages ou même d'un simple village, cela dépasse son imagination.

Comme tous les nègres en général, le Lesa est débrouillard et a vite

trouvé le moyen de se tirer d'affaire quand il est devant une difficulté.

Le Lesa comprend facilement et vite les questions ordinaires et celles auxquelles il s'attend. Mais dès qu'on sort de là, il est parfois très difficile de lui faire comprendre le sens d'une question.

Le Lesa est bon observateur pour tout ce qui se passe autour de lui et qui l'intéresse. Il connaît les moindres animaux et leurs mœurs. Voit-il des traces, il sait de suite quelle espèce d'animal a passé, si le passage est récent et où l'animal doit se trouver.

Il connaît les différents poissons de ses rivières et sait parfaitement que tel et tel poisson se pêche plus facilement vers telle ou telle époque et à quel endroit. Il en est de même dans la forêt, avec les arbres et les plantes; il connaît et distingue à première vue les espèces d'arbres et de plantes.

J'ai rencontré des Lesa qui raisonnaient très bien. Ils se servaient tantôt de la comparaison, tantôt de l'exemple, pour convaincre et très souvent du dilemne quand ils voulaient intimider.

Le Lesa cultive et ses cultures sont variées; c'est là certainement une marque de prévoyance, mais il ne fait pas de réserves de provisions, comme nous l'avons vu plus haut. Tout ce qu'il ne doit pas consommer sur l'heure passe au marché.

Je ne pourrais dire exactement si le Lesa connaît l'universel et l'abtrait. Il connaît les blancs, les noirs, les hommes, les femmes, mais a-t-il un mot qui désigne l'humanité? Il est pourtant à remarquer qu'il dit les « bêtes » pour toutes les espèces du règne animal; « les arbres » et les « herbes », pour le règne végétal. Il a, comme nous l'avons vu plus haut, un terme pour désigner l'amour.

VI. VIE SOCIALE

Le père de famille est le propriétaire des menus objets et instruments de travail. Les ustensiles de cuisine sont la propriété de la femme. Comme je l'ai dit précédemment, les enfants peuvent se faire quelques économies et, par conséquent, posséder en propre.

Les biens immobiliers sont la propriété du père de famille.

La terre du village est au chef. C'est en somme une propriété collective et elle est à tous les gens du village, le chef étant à la tête de la communauté.

Tous les gens du village peuvent cultiver sur la terre du village, mais ne peuvent aller sur la terre d'un autre village.

La terre cultivée et ses cultures sont la propriété privée de celui qui a cultivé.

La forêt est une propriété collective. La chasse est propriété privée du chef qui, pour cela, réclame chaque fois une partie des produits. Les endroits de pêche sont des propriétés privées. Enfin, les herbes qui poussent le long de la rivière, dont on fait le sel, sont propriété privée.

Les propriétés collectives autant que les propriétés privées ont leurs limites. Pour les propriétés collectives — telles les terres des villages — les limites sont d'ordinaire un petit cours d'eau ou une forêt; pour les propriétés privées, un point de repère, un arbre, ou une petite lisière de bois. Les limites n'ont pas de caractère religieux, mais on les respecte.

Il n'existe aucune marque de propriété, ni aucun titre. La propriété se remet par héritage.

Le Lesa ne loue pas. Il est pourtant arrivé que certains chefs Batete réclamaient un paiement pour laisser récolter du caoutchouc dans leurs forêts.

Les gens d'un même village ont le droit de chasser sur leur territoire et même sur le territoire d'un autre village, moyennant la remise au chef d'une partie du produit de la chasse. Les endroits de pêche sont propriété privée. Les forêts étant à tout le monde, on peut y abattre des arbres ou cueillir des fruits à son gré.

Les objets trouvés sont la propriété de celui qui les trouve, à moins qu'il ne connaisse le propriétaire de l'objet perdu.

Je ne connais pas d'importation de produits indigènes, sauf pour le *n'gula* (couleur rouge qui vient de chez les Kundu).

Les Lesa n'exportent pas de produits.

Il y a chez eux de nombreux marchés indigènes, où ils mettent en vente les différents produits de leurs industries et surtout de leurs cultures.

Je ne connais ni mesures ni poids. La monnaie courante est le *mekange* (bâton en cuivre).

En dehors des rivières Lukenie et Kasaï, les Lesa n'ont d'autres voies de communication que des sentiers indigènes.

VII. COUTUMES JURIDIQUES

Quoique les petits échanges se fassent d'ordinaire au comptant, il arrive que les Lesa fassent également des ventes sur parole. Dans ce cas, on prend ordinairement deux témoins pour la convention. Le plus souvent, et même presque toujours, le Lesa qui a acheté sur parole tient ses engagements. En cas de contestation, les parties vont trouver le chef. Celui-ci, s'il ne peut trancher le différend, convoque l'*ipagnia* et les *ibanguis* (ou *bayeli*). L'*ipagnia* est le juge du village, les *ibanguis* sont les notables, les vieux. Les deux parties exposent les faits et l'*ipagnia*, avec les

ibanguis, après avoir reçu du *masanga* (bière de canne à sucre), se retire en forêt pour discuter le cas. Seul l'*ipagnia* a le droit de trancher le différend; il ne s'adresse aux *ibanguis* que pour les consulter. Après la délibération, ceux-ci reviennent au village et on veille à l'exécution de la décision prise par l'*ipagnia*.

Il n'y a pas de code pénal. C'est le chef qui agit en cas de crime ou de délit. Les peines toujours appliquées sont l'amende à payer au chef et un paiement à la famille de la victime. S'il s'agit d'un meurtre commis par un homme d'un autre village, on en vient immédiatement aux armes et le village de l'homme qui a été tué attaque le village de l'assassin. Si, pendant cette palabre, l'assassin n'est pas tué, on reste en guerre jusqu'à ce que l'assassin ait payé. Si, dans l'intervalle, on tue d'autres gens ou qu'on incendie des cases, on ne tombe pas sur les assaillants, mais sur celui qui a provoqué la palabre.

Si dans un village un indigène en blesse un autre, il doit payer au chef; faute de paiement, celui-ci se saisit de la personne du coupable. Nous avons vu déjà ce qui arrive en cas d'adultère.

Le chef est le juge; mais l'inculpé a toujours le droit de se défendre. Nous avons vu plus haut que, pour rechercher les coupables, on avait souvent, autrefois, recours à l'épreuve du poison.

VIII. ORGANISATION POLITIQUE

L'unité politique est le village. L'autorité réside dans le chef.

Le chef est le propriétaire de la terre et on l'appelle *mongoi na toto*. Nous avons vu plus haut que, quand un chef succède à son prédécesseur, le deuil ne cesse que quand ses différents sujets sont venus lui faire des cadeaux. Il a donc droit à l'obéissance; nous avons vu également, un à un, les droits des chefs. La chasse est sa propriété, il a droit à une cuisse du gros gibier tué, ou une des pointes, s'il s'agit d'un éléphant. Il a le droit de justice sur ses hommes et, pour chaque délit, une certaine somme lui revient comme amende. D'un autre côté, il est de son devoir de protéger ses sujets et de faire respecter la propriété commune et privée par les indigènes des autres villages.

Devant l'autorité (le blanc), c'est lui qui représente toujours ses sujets.

Les chefs Lesa actuels sont peu actifs; ils ne sortent réellement de leur indifférence que quand un indigène méconnaît entièrement ses obligations envers eux et, dans ce cas, ils sont très souvent impuissants. Je ne connais pas de caractère religieux au chef quoique, en général, la plus grande partie des indigènes manifeste du respect pour lui.

Les véritables chefs de la région se succèdent. L'autorité passe à l'aîné de la famille, le frère ou, à défaut, le fils aîné.

Nous avons vu, plus haut, qu'à la tête des différents villages dépendant des chefs de la région, il y avait ordinairement des membres de la famille du chef ou des hommes choisis par lui. Ceux-ci jouissent d'une grande partie de ses privilèges; ils se succèdent aussi par héritage, à moins que le chef n'en décide autrement.

Comme classes sociales, on ne connaît que les hommes libres et les esclaves, mais les esclaves ne forment pas, en réalité, une classe différente; on ne les distingue pas des hommes libres. Les esclaves le sont très souvent devenus faute de pouvoir payer une dette, mais au lieu d'être traités comme esclaves ils entrent plutôt dans la famille de leur nouveau maître. Les anciens, les artisans, les féticheurs sont de simples particuliers. Parmi eux, l'un est naturellement plus riche que l'autre.

Il n'y a pas de castes. Nous avons pourtant vu qu'il y a les *n'ka*, chargés de l'enterrement des grands chefs et de la surveillance de leur sépulture.

Quand il y a une décision de quelque importance à prendre, le chef convoque l'assemblée. Celle-ci se compose du chef, de l'*ipagnia* et des *ibangis*. L'*ipagnia* est d'ordinaire un homme déjà vieux ou d'âge mûr reconnu pour la justesse de ses décisions; c'est, en somme, le juge du village.

Parmi les *ibangi*, il y a les vieux et les notables. La réunion se tient en dehors du village, en forêt ou en un endroit écarté. Dans ces assemblées, le chef expose le motif de la convocation. Les *ibangis* sont consultés comme conseillers, l'*ipagnia* prend, après les débats, les décisions.

Quelques chefs ont des capitas qu'ils chargent de la surveillance d'une partie du village ou de certains travaux.

Il y a une société politique plus étendue que le village. Nous avons vu plus haut que le pays des Lesa comprenait cinq grandes régions, ayant à leur tête des chefs dont dépendent les autres chefs des villages.

L'autorité de ces grands chefs a actuellement beaucoup diminué, mais continue néanmoins à exister.

Le chef ne prélève, comme nous l'avons vu, une taxe que sur la chasse : une des deux pointes, s'il s'agit d'un éléphant; une cuisse de tout autre gros gibier.

Un étranger qui vient s'installer dans un village n'y a absolument rien à voir.

Je ne connais d'autres traités d'amitié qu'une certaine liaison entre un grand nombre de chefs par suite de parenté ou de mariage. Je ne leur sais pas de liaisons en dehors de la tribu. Le commerce est libre et les relations et liaisons politiques sont indépendantes. Les Lesa pratiquent l'hospitalité pour les hommes de leur race, mais ils sont très peu hospitaliers pour les autres, surtout pour les Kundu.

Les Lesa ne sont pas de race guerrière. Ils se battent peu. Il arrive cependant que pour certaines causes — par exemple un paiement qu'on leur refuse — ils en viennent aux mains.

Comme armes, ils ont la lance et la flèche. Anciennement, il y avait bon nombre de fusils à piston. Il n'y a pas de déclaration de guerre proprement dite, ni manière spéciale de combattre. Ils attaquent ouvertement. Très souvent des villages se réunissent pour ces batailles. Il y a quelques années, quand le village de Belewe était en guerre avec le village de Binsari, les villages de Belewe, Celwa, Bumfuru, Bodja, Bore, Djane Mokutu et Benguni s'étaient coalisés contre Binsar et Bombeo.

La paix se conclut d'ordinaire la nuit. Le chef qui veut faire sa soumission va trouver seul son adversaire, éveille le chef et convient des conditions. Il quitte comme il est venu et, de part et d'autre, ils déclarent le lendemain à leurs gens que le différend a pris fin.

Le contact avec les Européens modifie peu à peu les coutumes et les mœurs de cette peuplade. Nos pagnes d'Europe, voire des costumes complets remplacent insensiblement les pagnes indigènes. Dans les environs des postes, l'indigène se soigne mieux et les villages deviennent plus propres. Les guerres intestines ont à peu près disparu ; on a plutôt recours au blanc pour trancher les différends. Bref, le contact avec les civilisés est très sensible près des postes et le long des voies de communication.

